



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

---

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

---

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

---

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

## UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

## COMITE TECHNIQUE

Trente et unième session  
Genève, 2 - 4 novembre 1994

## COMPTE RENDU

adopté par le Comité techniqueOuverture de la session

1. Le Comité technique (ci-après dénommé "comité") a tenu sa trente et unième session à Genève du 2 au 4 novembre 1994. La liste des participants figure à l'annexe I du présent compte rendu.
2. La session est ouverte par Mlle Jutta Rasmussen, présidente du comité, qui souhaite la bienvenue aux participants, et notamment aux représentants de plusieurs Etats non membres et d'organisations gouvernementales et professionnelles, invités pour la première fois à suivre une session du comité.

Adoption de l'ordre du jour

3. Le comité adopte l'ordre du jour qui figure dans le document TC/31/1 Rev.

RAPPORTS SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES, Y COMPRIS LE BMT

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)

4. M. H. Ghijsen (Pays-Bas, président du TWA) indique que, depuis la dernière session du comité, le TWA a tenu deux sessions : la vingt-deuxième à Christchurch (Nouvelle-Zélande) du 23 au 27 novembre 1993, sous la présidence de M. S. Camlin (Royaume-Uni), et la vingt-troisième à Séville (Espagne) du 17 au 19 mai 1994, sous sa propre présidence. Les comptes rendus détaillés de ces réunions ont été publiés sous les cotes TWA/22/17 et TWA/23/16 Prov. Le TWA a achevé, à sa vingt-deuxième session, ses travaux sur les projets de principes directeurs d'examen de l'avoine (révision), de la betterave fourragère (révision), du blé (révision) ainsi que de l'orge (révision) et, à sa vingt-troisième session, ses travaux sur les projets de principes directeurs d'examen du lin (révision) et du maïs (révision), en vue de les soumettre aux organisations professionnelles pour observations. En conséquence, ces principes directeurs d'examen, à l'exception de ceux du lin, sont soumis au comité pour adoption lors de sa session de novembre 1994. Le groupe de travail a en outre abordé ou repris l'examen des questions suivantes :

i) Il a finalement proposé d'introduire pour la première fois des caractères relatifs à l'électrophorèse dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV, en l'occurrence dans les projets de principes directeurs d'examen du blé, du maïs et de l'orge. Pour prendre en compte ces caractères, il convient de bien connaître les données génétiques. Chaque locus devrait représenter un caractère, et chaque allèle un niveau d'expression. Les caractères figurent sans astérisque et sont normalement utilisés en dernier ressort lorsque les autres caractères ne permettent pas d'établir la distinction.

ii) Il s'est penché sur l'utilisation de l'électrophorèse pour d'autres espèces et rassemblera des informations pour ce qui concerne la fléole, le pâturin des prés, la pomme de terre, le ray-grass et le soya.

iii) Il a longuement débattu des différents systèmes d'examen en vigueur dans les Etats membres et des différents degrés de participation de l'obten- teur. Des informations supplémentaires seront recueillies à l'aide d'un questionnaire modifié.

iv) Il a demandé au TWC d'améliorer les derniers documents sur l'analyse globale de la distinction sur plusieurs années (COYD), l'analyse globale de l'homogénéité sur plusieurs années (COYU) et le nombre maximum de plantes aberrantes dans les variétés autogames, y compris la norme de population et la probabilité d'acceptation, et d'apporter des précisions sur la portée de ces documents et les critères retenus pour le choix de la norme de population.

v) Il a pris note des débats sur la résistance et la tolérance à la maladie et a convenu que les caractères de résistance à la maladie étaient acceptables s'ils remplissaient les mêmes conditions d'acceptation que les autres caractères.

vi) Il a pris note de la version révisée du projet de principes directeurs d'examen du pois établie par le TWV et a proposé certaines modifications, concernant notamment les caractères qui ne seraient pas homogènes chez le pois fourrager et qui ne devraient par conséquent pas s'appliquer à ce groupe de variétés de pois.

vii) Il a convenu qu'il était nécessaire de recueillir des informations supplémentaires sur l'établissement de profils d'ADN et les données génétiques afférentes aux résultats obtenus avant de prendre une décision concernant l'éventuelle utilisation de cette procédure aux fins de la distinction. L'UPOV ne devait pas se préoccuper uniquement des techniques d'établissement des profils, mais également de leur utilisation éventuelle.

5. Le groupe de travail tiendra sa vingt-quatrième session à Hanovre (Allemagne) du 20 au 22 juin 1995. Un sous-groupe sur le colza se réunira à Versailles (France) au début de 1995. Le groupe de travail prévoit d'achever, au cours de sa vingt-quatrième session, ses travaux sur les principes directeurs d'examen du lin (révision), en vue de les soumettre au comité technique pour adoption, et de reprendre, au cours de cette même session, l'étude des documents de travail sur les principes directeurs d'examen du brome, du colza (révision), du coton (révision), du riz (révision), du soja (révision) et du trèfle souterrain. Il compte aussi examiner les questions suivantes : base de données informatisée centrale de l'UPOV, étude de l'utilisation de l'électrophorèse, méthodes statistiques et coopération avec les obtenteurs pour l'examen des variétés.

**Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC)**

6. M. S. Grégoire (France, président du TWC) indique que le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur a tenu sa douzième session à Tel Aviv (Israël) du 12 au 14 avril 1994. Le compte rendu détaillé de cette session a été publié sous la cote TWC/12/11. Les principaux points forts de la session sont décrits ci-après :

i) Outils statistiques : les experts britanniques ont mis au point une disquette contenant une série d'outils statistiques de nature à aider les chercheurs dans le cadre de l'examen DHS, et qui fonctionne sous MS/DOS. Au préalable, la disquette a été fournie, pour essai, à sept Etats membres; elle est maintenant à la disposition des autres. Au nombre des outils statistiques en question figure notamment l'analyse globale de la distinction sur plusieurs années (COYD) et ses perfectionnements.

ii) Etablissement des principes directeurs d'examen : le groupe de travail était saisi d'un document sur le traitement des caractères observés visuellement, qui reprenait une analyse statistique sur les pèlargoniums effectuée sur la base de données concernant 1030 variétés examinées en Allemagne au cours de la période 1988-1992. Le groupe de travail a conclu que les études biométriques générales pourraient être utiles aux experts. Il a décidé de poursuivre ses travaux pour démontrer l'efficacité de ces études à partir d'un exemple concret (en l'occurrence, le haricot).

iii) Examen de la distinction : les membres du groupe de travail ont brièvement débattu de l'utilisation éventuelle de l'analyse globale de la distinction sur plusieurs années (COYD) sur deux sites (il s'agissait de savoir si un site d'essai pouvait être substitué à une année d'essai).

iv) Le groupe de travail a poursuivi ses travaux sur la "PPDS à long terme". Il a conclu que la méthode directe d'analyse globale de la distinction sur plusieurs années (COYD), actuellement préconisée pour les plantes cultivées allogames, devrait être utilisée lorsque l'on dispose de plus de 20 degrés de liberté. Dans ce cas, la plus petite différence significative (PPDS) applicable est celle tirée de l'analyse globale de la distinction sur

plusieurs années. La plus petite différence significative à long terme - estimation de la PPDS calculée sur la base de l'examen en question et d'une série d'examens antérieurs - devrait être utilisée lorsque l'on dispose de moins de 20 degrés de liberté.

v) Analyse à plusieurs variables : cette expression recouvre les méthodes statistiques qui, dans le cas d'un examen de variétés, s'appliquent aux données portant sur deux caractères ou plus. Ces méthodes servent essentiellement à établir la distinction, mais également l'homogénéité; à l'avenir, elles joueront un rôle important dans le domaine des variétés essentiellement dérivées, mais aussi dans l'interprétation des données produites à l'aide de techniques biochimiques et biomoléculaires. Le groupe de travail était saisi d'un document établi sur la base de l'écart généralisé  $D^2$  de Mahalanobis entre deux variétés. Les conclusions à tirer de ce document sont les suivantes :

a) l'analyse à plusieurs variables peut jouer un rôle concernant deux variétés (une "paire à problème"), lorsque l'analyse globale de la distinction sur plusieurs années ne permet pas d'établir la distinction alors que l'expert estime que ces variétés sont distinctes;

b) l'analyse à plusieurs variables ne peut déboucher sur une différence significative ( $p < 0,01$ ) que si la différence la plus significative (pour le "meilleur caractère") approche le seuil de distinction de l'analyse COYD;

c) l'analyse à plusieurs variables débouchera (le cas échéant) sur une différence significative si elle est fondée sur deux caractères (trois au maximum).

vi) Deux questions d'ordre général ont été soulevées au cours du débat sur l'analyse à plusieurs variables, suscitant des avis divergents : tout d'abord, les outils statistiques devraient-ils permettre d'appliquer un plus fort pouvoir discriminant, ce qui conduirait à une réduction des écarts minimaux entre les variétés? Ensuite, est-on autorisé à combiner deux caractères indépendants sur le plan botanique pour étayer une décision relative à la distinction?

vii) Examen de l'homogénéité : selon l'introduction générale aux principes directeurs d'examen, une variété de plante allogame est considérée comme n'étant pas homogène pour un caractère mesuré si sa variance est supérieure à 1,6 fois la moyenne des variances des variétés utilisées aux fins de comparaison. Le critère d'homogénéité sur plusieurs années (COYU) perfectionne cette règle en permettant notamment de rendre l'évaluation relative à l'homogénéité largement indépendante des variétés examinées, d'assurer une certaine stabilité des normes dans le temps et de combiner les informations de plusieurs examens pour former un critère d'homogénéité unique. Eu égard à l'expérience tirée de l'application du critère d'homogénéité sur plusieurs années à certaines espèces fourragères au Danemark et au Royaume-Uni, le groupe de travail a estimé que les dispositions prises en vue de l'adoption de ce critère étaient appropriées.

viii) Analyse séquentielle : cette technique s'applique particulièrement à l'examen de l'homogénéité. Actuellement, l'homogénéité d'une variété est évaluée par l'analyse d'un échantillon d'une taille donnée au regard d'une norme prédéterminée, analyse qui débouche sur une décision positive ou négative. L'analyse séquentielle est un processus de décision en plusieurs étapes. Chaque étape - hormis la dernière - aboutit aux options suivantes :

acceptation, refus ou examen d'un autre échantillon. Le groupe de travail a entamé une réflexion sur le sujet. L'objectif fondamental de ses travaux consistera à déterminer s'il est possible, compte tenu des caractéristiques techniques et statistiques actuelles de l'examen de l'homogénéité (sauf si ces caractéristiques changent pour une raison ou une autre), de rendre plus efficace la procédure d'examen de l'homogénéité. Cette efficacité accrue pourrait passer soit par une diminution des coûts (grâce à la réduction des moyens à mettre en oeuvre pour l'examen) soit par une amélioration de la procédure (en concentrant l'examen sur les cas limites).

ix) Analyse d'images assistée par ordinateur : cette technique pourrait s'appliquer à l'examen des variétés dans un avenir relativement proche, pour deux raisons principales : elle faciliterait l'observation de certains caractères déjà utilisés (avec un profit maximal dans le cas des caractères morphologiques) et elle permettrait de déceler de nouveaux caractères pouvant être soit ajoutés à ceux déjà utilisés (ce qui renforcerait les possibilités de distinction) soit substitués à d'autres caractères difficiles à utiliser pour une raison ou pour une autre. Le groupe de travail a amorcé un débat sur cette question, qui pourrait aboutir à un projet de collaboration au titre d'un financement spécial.

x) Base de données informatisée centrale de l'UPOV : le groupe de travail a pris note des progrès réalisés dans ce domaine.

xi) Informations générales : le groupe de travail a passé brièvement en revue les documents contenant des informations sur les numéros de télécommunication des offices, instituts et experts intéressés, sur les programmes facilement assimilables par d'autres systèmes informatiques relatifs aux variétés végétales et sur les documents examinés au cours de ses sessions précédentes.

7. Le TWC tiendra sa treizième session à Slupia Wielka, près de Poznan (Pologne), du 7 au 9 juin 1995. Cette session sera suivie d'un séminaire sur les statistiques et l'examen des variétés. Au cours de sa session, le TWC abordera ou reprendra l'examen des questions suivantes : interprétation des documents d'information statistique; examen de la distinction (enquêtes biométriques générales sur les caractères observés visuellement et mesurés, caractères évalués visuellement, utilisation de l'analyse COYD pour les plantes cultivées non allogames, utilisation de l'analyse COYD associée à la PPDS à long terme en vue de communiquer à l'obtenteur des informations à l'issue de la première année d'examen de la distinction et aux fins de l'homogénéité); analyse à plusieurs variables (autres approches de l'écart généralisé  $D^2$  de Mahalanobis entre deux variétés consistant notamment à utiliser les logarithmes, "paires à problème" (variétés très voisines) et utilisation de l'écart généralisé  $D^2$  de Mahalanobis entre deux variétés; application à la recherche de la variété la plus proche; application aux caractères observés visuellement; application à la validation des données (détection des individus aberrants); application aux petits échantillonnages pour les examens faisant appel à l'électrophorèse; application à l'analyse d'images, application aux méthodes biomoléculaires); examen de l'homogénéité (analyse séquentielle, examen de l'homogénéité sur plus d'une année); automatisation (analyse d'images); information et communication (index des documents statistiques, télécommunications, base de données informatisée centrale de l'UPOV). Le TWC a déjà pris note d'une invitation à tenir sa session de 1996 en Allemagne.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)

8. Mme E. Buitendag (Afrique du Sud, présidente du TWF) indique que le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières a tenu sa vingt-cinquième session à Napier et Rotorua (Nouvelle-Zélande) du 19 au 24 septembre 1994. Au cours de cette session, dont le compte rendu détaillé a été publié sous la cote TWF/25/12 Prov., le TWF a achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen du poirier japonais en vue de les soumettre au comité pour adoption définitive. Il a aussi terminé ses travaux sur les principes directeurs d'examen du pommier (révision), du cerisier (révision), du pêcher (révision) et du fraisier (révision) en vue de les soumettre aux organisations professionnelles pour observations. Il a brièvement abordé ou repris l'étude d'un document de travail sur les principes directeurs d'examen des porte-greffes du Prunus et l'examen de la question des variétés indiquées à titre d'exemple dans les principes directeurs d'examen des agrumes. Le groupe de travail a en outre abordé ou repris l'examen des questions suivantes :

i) Il a amorcé et reprendra l'étude du groupement des mutants du pommier à l'aide d'un colorimètre, de la mesure des couleurs du fruit par analyse d'images et du stockage des données obtenues par analyse d'images. Il ne voit pour l'instant aucune possibilité d'utiliser des méthodes reposant sur une technique relative à l'ADN pour l'examen DHS, bien qu'il en reconnaisse l'utilité aux fins d'identification.

ii) Il a suggéré que, au lieu d'axer les efforts sur l'étude des méthodes de caractérisation au moyen des empreintes génétiques, on s'attache davantage à mettre au point des méthodes d'étude des caractères morphologiques, telles que l'analyse d'images pour l'observation de la surface des pollens.

iii) Il complétera la liste des espèces pour lesquelles on dispose de connaissances techniques pratiques.

iv) Il reprendra, et a invité le TWC à reprendre, le calcul du risque bêta dans l'examen de l'homogénéité, la méthode mise au point pour les variétés reproduites par voie sexuée n'étant pas applicable aux variétés multipliées par voie végétative.

v) Il s'est félicité de la mise au point du disque compact ROM de l'UPOV, et attend avec intérêt le premier disque contenant les données complètes.

vi) Il a proposé au comité d'accepter un caractère de résistance à une maladie dont les niveaux d'expression iraient de "absent ou très faible" à "très fort" pour les variétés multipliées par voie végétative.

vii) Il s'appliquera à l'avenir à ne faire figurer dans les principes directeurs d'examen que des caractères clés réellement utiles pour l'examen de la distinction et effectivement utilisés dans certains pays, ce qui permettra de réduire notablement le nombre de caractères figurant dans les principes directeurs.

viii) Il établira, pour les variétés porte-greffes, des principes directeurs d'examen qui reposeront sur les caractères végétatifs et physiologiques mais qui ne feront pas entrer en ligne de compte les caractères de la fleur, du fruit ou de la semence. S'il est nécessaire de prendre en compte ces caractères, il conviendra de se reporter aux principes directeurs d'examen concernant les variétés de plantes fruitières, dans la mesure où ils sont applicables.

9. Le TWF tiendra sa vingt-sixième session à Faversham (Royaume-Uni) du 11 au 15 septembre 1995. Il prévoit d'achever, au cours de cette session, ses travaux sur les principes directeurs d'examen du pommier (révision), du cerisier (révision), du pêcher (révision) et du fraisier (révision) en vue de les soumettre au comité pour adoption définitive. Par ailleurs, il abordera ou reprendra, au cours de cette même session, l'étude des documents de travail sur les principes directeurs d'examen des porte-greffes du pommier, des agrumes (révision), du prunier européen (révision), de la vigne (révision), de l'abricotier du Japon, de l'actinidia, du néflier du Japon, du poirier (révision), des porte-greffes du poirier, des porte-greffes du Prunus, du noyer et des porte-greffes du noyer. Il compte aussi examiner les questions suivantes : observations relatives aux couleurs, méthodes, techniques et matériel nouveaux pour l'examen des variétés; données bibliographiques concernant la documentation publiée sur les nouvelles techniques; méthodes statistiques; homogénéité des variétés multipliées par voie végétative et des variétés autogames; base de données informatisée centrale de l'UPOV; caractères de résistance à une maladie aux fins de l'examen de la distinction; liste des espèces pour lesquelles on dispose de connaissances techniques pratiques.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)

10. Mme U. Löscher (Allemagne, présidente du TWO) indique que le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers a tenu sa vingt-septième session à Sydney (Australie) du 26 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 1994. Au cours de cette session, dont le compte rendu détaillé a été publié sous la cote TWO/27/13 Prov., le TWO a achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen de la gentiane, de la nérine, du pyracantha, du saintpaulia (révision) et du weigela et sur une version révisée des conditions de culture et du questionnaire technique concernant le kalanchoë, en vue de les soumettre au comité pour adoption définitive. Il a aussi achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen de l'anthurium (révision), de l'épicéa commun et du rhododendron (révision) en vue de les soumettre aux organisations professionnelles pour observations. Il a abordé ou repris l'étude des documents de travail sur les principes directeurs d'examen du cymbidium, du cyrtanthus, de l'anigozanthos et du serruria. Le groupe de travail a en outre abordé ou repris l'examen des questions suivantes :

i) A l'avenir, il fera en sorte que les projets initiaux de principes directeurs d'examen soient plus souvent élaborés au sein de sous-groupes et par correspondance et ne soient examinés dans le cadre de ses sessions qu'à un stade assez avancé.

ii) Il a procédé à un long échange de vues et d'informations sur la participation du demandeur à l'examen des variétés et sur le système d'examen en vigueur en Australie et en Nouvelle-Zélande.

iii) Il demandera au comité de prévoir dans les questionnaires techniques la remise d'une photo représentative des caractères distinctifs de chaque variété proposée.

iv) Il s'est déclaré favorable aux rencontres entre obtenteurs de variétés ornementales et experts des techniques biochimiques et moléculaires, et a proposé qu'un pays prenne l'initiative d'étudier avec ces groupes l'utilisation éventuelle de ces techniques pour l'identification des variétés.



v) Il a convenu d'étudier de façon plus approfondie, si possible dans le cadre d'un sous-groupe, l'application de l'analyse d'images aux espèces ornementales, notamment pour permettre de mesurer plus rapidement les caractères existants, pour le stockage des données, leur utilisation pour la sélection de variétés voisines ainsi que pour le stockage des images photographiques sous forme numérique.

vi) Il a étudié les problèmes liés au fait que les résultats de l'examen d'homogénéité varient en fonction des conditions climatiques.

vii) Il étudiera, d'après l'exemple du pélargonium, les dénominations de variétés anciennes ou non protégées, tirées des catalogues des sélectionneurs ou d'autres sources, qui devraient figurer dans la base de données de l'UPOV sur disque compact ROM.

viii) Il a proposé que le comité recommande l'utilisation, au sein de l'UPOV, des subdivisions du code de couleurs RHS pour tous les noms de couleurs.

ix) Il s'est félicité de l'établissement de la liste des espèces dont les variétés sont actuellement à l'examen dans chaque pays et a demandé qu'elle soit régulièrement mise à jour (par exemple tous les deux ans).

x) Il a invité le TWC à reconsidérer son mode de calcul du risque bêta (risque d'acceptation d'une variété hétérogène) pour les espèces multipliées par voie végétative, les hypothèses sur lesquelles repose la méthode actuelle pour les variétés reproduites par voie sexuée n'étant pas valables pour les variétés multipliées par voie végétative.

xi) Il a demandé que l'analyse globale de la distinction sur plusieurs années et l'analyse globale de l'homogénéité sur plusieurs années soient présentées de façon plus abordable, et a invité la présidente à prendre contact avec les services statistiques de son pays en vue de la mise au point d'un exemple d'application de la méthode aux variétés d'une espèce ornementale (Lobelia).

xii) Il devra recueillir davantage de données d'expérience avant de pouvoir exprimer un point de vue sur l'utilisation des caractères de résistance à une maladie, étant donné que ces caractères n'ont pas encore été utilisés pour l'examen de la distinction des variétés ornementales.

11. Le TWO tiendra sa vingt-huitième session à Wageningen (Pays-Bas) du 25 au 30 septembre 1995 [session avancée à la semaine du 4 au 9 septembre 1995]. Il prévoit d'achever, au cours de cette session, ses travaux sur les principes directeurs d'examen de l'anthurium (révision), de l'épicéa commun et du rhododendron (révision) en vue de les soumettre au comité pour adoption définitive. Par ailleurs, il abordera ou reprendra, au cours de cette même session, l'étude des principes directeurs d'examen de l'Anigozanthos, du Bouvardia, du chamelaucium, du chrysanthème (révision), du cymbidium, du cyrtanthus, du Ficus benjamina, de l'iris, de la lavande et du lavandin, du limonium, du pommier ornemental (révision), du serruria et du thym. Il compte aussi examiner les questions suivantes : observations relatives aux couleurs; analyse d'images; méthodes, techniques et matériel nouveaux pour l'examen des variétés; liste des espèces dont les variétés sont examinées; traitement des caractères observés visuellement; caractères de résistance à une maladie; base de données informatisée centrale; homogénéité des espèces multipliées par voie végétative; homogénéité des espèces ou variétés reproduites à la fois par voie sexuée et par multiplication végétative.

**Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)**

12. Mme E. Kristóf (Hongrie, présidente du TWV) indique que le Groupe de travail technique sur les plantes potagères a tenu sa vingt-huitième session à Edimbourg (Royaume-Uni) du 5 au 9 septembre 1994. Au cours de cette session, dont le compte rendu détaillé a été publié sous la cote TWV/28/21 Prov., le TWV a, après discussion, terminé ses travaux sur les projets de principes directeurs d'examen du haricot (révision), du pois (révision) et du piment (révision) en vue de les présenter au comité pour adoption définitive. Il a aussi, après discussion, achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen du chou-fleur, du brocoli et de l'anthémis en vue de les soumettre aux organisations professionnelles pour observations. Il a enfin abordé ou repris l'étude des documents de travail sur les principes directeurs d'examen de l'oignon (révision) et du gingembre. Le TWV a en outre abordé ou repris l'examen des autres questions suivantes :

i) Il a pris note de l'évolution récente des travaux relatifs à la mise en place d'une base de données informatisée centrale de l'UPOV.

ii) Un consensus général s'est dégagé sur le fait que les termes "résistance", "tolérance" et "sensibilité" ont été clairement définis par les pathologistes, et qu'ils désignent différents rapports génétiques entre les agents pathogènes et les plantes hôtes. Le groupe de travail a cependant convenu de suivre la décision prise par le comité à sa treizième session de retenir, aux fins des principes directeurs d'examen, le terme "résistance". Il a débattu longuement de l'examen des caractères de résistance à une maladie, en particulier des niveaux d'expression des caractères de résistance qui sont évalués de façon quantitative. N'ayant pu parvenir à une conclusion générale, il a convenu de régler cas par cas la question de la présentation des niveaux d'expression, compte tenu du mécanisme génétique du caractère de résistance en question. Certains membres du groupe de travail ont estimé que, s'agissant de variétés de plantes potagères, pour lesquelles la plupart des travaux de sélection tendent à améliorer les caractères de résistance, il existe des raisons pratiques de considérer comme distincte une variété qui est uniforme pour la résistance à une maladie donnée.

13. Le TWV tiendra sa vingt-neuvième session à Roelofarendsveen (Pays-Bas) du 26 juin au 1<sup>er</sup> juillet 1995 (la session se terminera la 1<sup>er</sup> juillet à 17 heures). Au cours de cette session, il étudiera les principes directeurs d'examen du chou-fleur (révision), du brocoli et de l'anthémis en vue de les soumettre au comité pour adoption définitive, ainsi que les documents de travail sur les principes directeurs d'examen de la betterave rouge (révision), de la ciboule, de Cucurbita moschata, de l'ail, du gingembre, de l'artichaut, de l'endive à grande feuille, de la lentille, de l'oignon (révision), du pavot, du potiron, de l'échalotte, de l'épinard (révision) et de la chicorée en vue de les soumettre aux organisations professionnelles pour observations.

**Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT)**

14. M. J. Guiard (France, président du BMT) indique que le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN, a tenu sa deuxième session à Versailles (France) du 21 au 23 mars 1994, sous sa présidence. Le compte rendu détaillé des travaux a été publié sous la cote BMT/2/9 Prov. Ont participé à cette session 44 experts représentant 12 Etats membres, un Etat observateur (Portugal), l'Union européenne, l'OCDE et l'ASSINSEL.

15. La session a débuté avec la présentation de six exposés sur les méthodes d'établissement de profils d'ADN pour certaines espèces (agrumes, colza, maïs, orge, soja, tomate) et d'un exposé sur le calcul de distances entre variétés.

16. Le groupe de travail a estimé que l'utilisation de ces méthodes aux fins de la détermination des variétés essentiellement dérivées mérite d'être approfondie sachant qu'a priori elles permettront une évaluation objective de la proximité génétique entre variétés. Cela étant, il n'a pas engagé de débat sur le seuil exact à partir duquel une variété ne serait plus considérée comme essentiellement dérivée. Il a reconfirmé que la détermination des variétés essentiellement dérivées ne fait pas partie des procédures requises pour l'octroi d'une protection à titre de variété végétale. Des directives de l'UPOV sur les méthodes à utiliser peuvent toutefois se révéler utiles.

17. S'agissant de l'utilisation de profils d'ADN aux fins de l'examen DHS, les experts ont unanimement convenu qu'il serait prématuré à ce stade de prendre une décision. Il faut encore approfondir considérablement les connaissances et développer une approche espèce par espèce. Certains experts ont douté qu'il soit même possible de remplir les conditions d'homogénéité et de stabilité. D'autres ont émis des doutes quant à la conformité avec la Convention UPOV sur la possibilité d'appliquer des méthodes qui ne permettent pas de faire clairement la part entre le phénotype ou l'expression d'un gène et sa simple présence au sein du génome. Alors que quelques-uns ont estimé que ces méthodes donnaient des informations complémentaires utiles et qu'elles pouvaient être utilisées aux fins de l'identification, d'autres ont exprimé des réserves à cet égard.

18. Les obtenteurs ont demandé que l'on sépare entièrement les critères de distinction, d'homogénéité et de stabilité de ceux relatifs aux variétés essentiellement dérivées. Dans la mesure du possible, il convient d'appliquer le même principe aux instruments utilisés pour la mise en oeuvre des critères. En utilisant les mêmes méthodes pour les deux catégories de critères, on risquerait d'entraîner une confusion, les techniques d'établissement de profils d'ADN visant essentiellement à établir un lien génétique et des similitudes au plan génétique alors que l'examen de la distinction a pour but de rechercher des différences. Il est jugé très intéressant de chercher à mesurer objectivement l'écart génétique entre variétés espèce par espèce et de quantifier les écarts pour des variétés issues de méthodes de sélection susceptibles de conduire à des variétés essentiellement dérivées afin de permettre aux obtenteurs de mieux appréhender le champ d'application de cette notion. Il convient d'examiner et de déterminer espèce par espèce les avantages et inconvénients de chaque méthode, ses limites et les techniques de calcul et d'interprétation des résultats.

19. Le groupe de travail a finalement décidé de poursuivre l'étude de diverses méthodes pour certains aspects généraux et sur un plus grand nombre d'espèces : avoine, colza, hortensia, Lolium, luzerne, maïs, orge, peuplier, Pinus maritimus, pommier, Prunus, tomate et tournesol. Au travers de ces exemples, les points suivants seront abordés : i) énumérer les différentes méthodes étudiées; ii) dresser l'inventaire des questions et problèmes soulevés; iii) évaluer les objectifs pour les espèces concernées; iv) comparer et évaluer les méthodes, compte tenu notamment de la connaissance du déterminisme génétique des marqueurs, de la reproductibilité au sein d'un même laboratoire et entre laboratoires; v) examiner les conditions d'utilisation des méthodes (notamment s'il existe un brevet); vi) estimer les coûts afférents à la mise en oeuvre de ces méthodes; vii) étudier la question de l'homogénéité et de la stabilité dans le cadre d'une étude plante à plante;

poursuivre la réflexion sur l'utilisation possible pour l'étude de la dérivation essentielle et l'examen de la DHS; viii) proposer une normalisation des méthodes jugées les plus intéressantes pour les objectifs fixés. Il conviendrait également d'établir un document qui donne la définition des termes utilisés pour chaque méthode afin d'harmoniser la terminologie au cours des débats. Les obtenteurs s'efforceront d'indiquer par écrit leur avis sur les méthodes d'établissement des profils d'ADN aux fins de l'examen DHS et de la détermination des variétés essentiellement dérivées.

20. Le BMT tiendra sa troisième session à Wageningen (Pays-Bas) du 19 au 21 septembre 1995.

#### Questions soumises par les groupes de travail techniques

21. Le comité prend note des documents TC/31/3 et TC/31/3 Add., regroupant les principaux points et questions qui ont été examinés et soulevés et qui lui sont soumis i) pour information; ii) pour information et pour décision éventuelle; iii) pour décision; ou iv) à sa demande ou en vue des débats prévus sous d'autres points de son ordre du jour.

#### Questions communiquées pour information

22. Le comité a pris acte, en les approuvant, des éléments d'information suivants :

i) La mise à disposition de disquettes contenant un ensemble d'outils statistiques de nature à aider les personnes en charge des examens DHS, disquettes qui fonctionnent sous MS/DOS.

ii) La mise à jour annuelle par le TWC des tableaux contenant des renseignements sur l'accès aux données internationales et sur les programmes pouvant être facilement intégrés dans d'autres systèmes informatiques concernant les variétés.

iii) Les débats du TWC sur le traitement des caractères observés visuellement et sa décision de poursuivre ses travaux afin de montrer, à partir d'un exemple pratique, dans quelle mesure les études biométriques générales effectuées tant sur des caractères observés visuellement que sur des caractères mesurés peuvent contribuer à l'établissement de principes directeurs d'examen.

iv) L'état d'avancement des débats, au sein du TWC, sur l'évaluation de la PPDS à long terme et le recours à cette méthode pour l'appréciation de la distinction si l'on dispose de moins de 20 degrés de liberté, et les progrès de l'étude entreprise par ce groupe de travail sur la question d'un éventuel recours à la PPDS à long terme pour prendre des décisions sur la base d'un examen d'une année.

v) Les débats du TWC sur les risques que présentent des examens effectués sur deux ou trois années plutôt que sur une seule et sur les démarches possibles lui permettant d'évaluer ces risques : calculer la taille de l'échantillon, choisir la norme de population et prendre des décisions en se fondant sur les résultats d'examen de l'échantillon, ou prendre des décisions provisoires chaque année et refuser la variété lorsqu'elle n'est pas homogène pendant les deux années, ou pendant deux années sur trois.

vi) Les éclaircissements apportés quant à la signification des termes "une seule observation faite sur un ensemble de plantes ou parties de plantes" et "un certain nombre d'épis-lignes, de plantes ou parties de plantes" qui figurent dans certains principes directeurs d'examen à propos de l'examen de l'homogénéité, et qui ne doivent pas être confondus avec les abréviations "VG" ou "VS", qui ont un sens assez voisin mais qui indiquent simplement les modalités de description.

vii) Les débats du TWF sur la diminution du nombre de caractères à retenir dans les principes directeurs d'examen.

viii) La tendance du TWF à tenter d'éviter les caractères de comportement, même si toutes les conditions prescrites pour tout autre caractère sont remplies.

ix) La décision du TWO de ne faire aucune distinction entre les plantes provenant d'un mélange fortuit et les autres plantes aberrantes.

x) Les progrès réalisés en ce qui concerne les observations relatives aux couleurs dans le cadre du TWF.

xi) L'information selon laquelle une nouvelle version du code internationale de nomenclature des plantes cultivées est en préparation.

#### **QUESTIONS COMMUNIQUEES POUR INFORMATION ET POUR DECISION EVENTUELLE DU COMITE**

##### **Caractères électrophorétiques**

23. Le comité prend note des informations communiquées par le TWA et des projets de principes directeurs d'examen du blé, du maïs et de l'orge, qui lui sont présentés pour adoption. Il débat longuement de l'utilité de l'électrophorèse pour l'examen de la distinction et pour l'identification d'une variété déterminée. Tous ses membres conviennent de son utilité et de sa fiabilité pour l'identification des variétés. La majorité d'entre eux sont d'avis qu'il n'est pas possible d'établir la distinction uniquement à partir d'une différence pour un caractère obtenu par l'utilisation de l'électrophorèse. Les caractères doivent par conséquent être utilisés uniquement comme complément aux différences constatées pour des caractères morphologiques ou physiologiques. Le comité décide de retirer ces caractères du corps du texte des principes directeurs d'examen et de les faire figurer dans une annexe, en créant ainsi une catégorie spéciale de caractères. Il devrait être indiqué dans les principes directeurs d'examen que ces caractères sont considérés comme utiles, mais que, pris isolément, ils ne peuvent pas être suffisants pour établir la distinction. Ils ne doivent pas être utilisés comme caractères de routine mais seulement sur la demande ou avec l'accord du demandeur de la variété candidate.

24. Le comité prend aussi note des informations relatives à l'application des caractères électrophorétiques à d'autres espèces agricoles, comme indiqué dans les paragraphes 23 à 25 du document TC/31/3.

##### **Critères de définition de la norme de population et de la probabilité d'acceptation**

25. Le comité prend note des informations communiquées par les différents groupes de travail techniques et des propositions concernant la norme de population et la probabilité d'acceptation dans les principes directeurs d'examen qui lui sont soumis pour adoption. Il prend acte de certaines difficultés rencontrées par le TWF et le TWO, notamment, et de leur désaccord

sur le calcul du risque bêta présenté par le TWC. Selon le TWF et le TWO, l'expérience a montré que le pourcentage élevé résultant des calculs effectués avec des échantillons de petite taille - chose habituelle dans ces deux groupes de travail - est loin de la réalité. Le comité examinera plus avant l'importance relative des risques de rejeter, à tort, une variété uniforme comme étant hétérogène et d'accepter, à tort, une variété hétérogène comme étant uniforme, ainsi que l'incidence de la taille de l'échantillon sur ces risques. Il note qu'il est aussi nécessaire que le TWF et le TWO poursuivent l'examen de la question et obtiennent davantage d'explications avant que des normes de population et des probabilités d'acceptation puissent être indiquées dans les principes directeurs d'examen des espèces multipliées par voie végétative. En outre, il demande que les documents TWC/11/16 et TC/30/4 soient révisés et rédigés de manière à être plus faciles à lire et à comprendre.

#### Utilisation de l'analyse COYD sur deux sites

26. Le comité prend note des informations communiquées par le TWC, qui figurent dans les paragraphes 39 à 41 du document TC/31/3. Il prend acte des pratiques différentes dans les différents Etats membres. En effet, certains Etats utilisent le second site uniquement lorsque les plantes ne présentent pas un développement satisfaisant dans le premier site, alors que d'autres peuvent utiliser les données du second site pour évaluer la distinction. Dans certains cas, le second site remplace une deuxième année d'examen. Dans d'autres, les données du second site sont ajoutées à celles du premier. Le représentant de l'ASSINSEL demande au comité, au nom des sélectionneurs de graminées, si l'utilisation de deux sites ne pourrait pas être rendue obligatoire, étant donné qu'il est possible que certaines variétés ne puissent pas être distinguées sur certains sites. Le comité convient finalement de demander au TWC de poursuivre ses travaux; il demande aussi aux autres groupes de travail techniques d'examiner cette question et de lui rendre compte des résultats à sa prochaine session. Plusieurs délégués insistent pour que l'UPOV arrive à une harmonisation et veille à ce que tous les Etats suivent une procédure unique.

#### Documents de l'UPOV sous forme électronique

27. Le comité note que le TWC demande que le Bureau de l'union offre les documents de l'UPOV également sous forme électronique. De nombreux délégués conviennent qu'il serait peut-être utile de disposer de ces derniers sous cette forme; toutefois, il serait intéressant, tout d'abord, de chercher à savoir combien d'Etats souhaiteraient les recevoir. Le Bureau de l'union signale que, pour le moment, les documents - les principes directeurs d'examen, par exemple - ne seront pas stockés dans leur intégralité sous forme électronique et que certaines parties, notamment les dessins et quelques modifications de dernière minute, figureront seulement dans la version imprimée. S'il est prévu de demander certains documents sous forme électronique, il faudra donc l'en avertir à l'avance. Par conséquent, une enquête devrait être réalisée afin de déterminer qui souhaiterait recevoir les documents sous cette forme et à quelles fins avant de demander au Bureau de l'union de faire concorder pleinement la version électronique et les versions imprimées.

#### Programme à long terme du TWC

28. Le comité prend note, en l'appuyant, du programme proposé par le TWC qui contribue au maintien de l'efficacité du système en expansion de protection des obtentions végétales en adoptant les techniques nouvelles et en les partageant avec les nouveaux Etats membres - en particulier les programmes

d'ordinateur, qui assurent le fonctionnement administratif des systèmes de protection des obtentions végétales et l'analyse statistique des données établies sur la base des examens effectués par les obtenteurs.

#### Utilisation éventuelle de l'analyse COYD pour des espèces autres que les espèces allogames

29. Le comité note les projets du TWA d'examiner avec le TWC si l'analyse COYD mise au point pour les espèces allogames peut aussi être appliquée aux espèces autogames. Il attendra d'être informé des nouveaux progrès réalisés au cours de sa prochaine session. Toutefois, il faudrait veiller à ce que tout changement de méthode statistique n'implique pas un changement brusque du nombre des variétés rejetées ou acceptées. En outre, la méthode en question ne devrait être utilisée que pour les espèces dont la distinction pose de réels problèmes.

#### Espèces figurant sur la liste de l'OCDE et pour lesquelles l'UPOV n'a établi aucun principe directeur d'examen

30. Le comité note que la liste de l'OCDE contient environ 120 espèces pour lesquelles l'UPOV n'a établi aucun principe directeur d'examen et que, pour une vingtaine d'entre elles, cette liste mentionne plus de 10 variétés. En l'absence de principes directeurs d'examen, l'OCDE se fonde entièrement sur les connaissances techniques des experts dans les pays qui contrôlent les variétés. L'OCDE saurait donc gré à l'UPOV d'aider à réduire ce nombre. Le comité convient que l'établissement de principes directeurs d'examen pour de nouvelles espèces dépendra de l'examen ou non des variétés aux fins de leur protection dans un Etat membre donné. Une délégation est d'avis que l'UPOV devrait déjà commencer à élaborer des principes directeurs d'examen lorsqu'il existe un potentiel de variétés pour une espèce déterminée et pas seulement lorsque des demandes de droit d'obtenteur sont effectivement déposées. Le comité convient que le TWA reverra la liste des espèces et examinera s'il serait utile d'établir des principes directeurs d'examen de l'UPOV pour certaines d'entre elles.

#### Analyse multivariée

31. Le comité prend note de la conclusion du TWF selon laquelle une combinaison de caractères est acceptable tant qu'il est possible de décrire les différences obtenues au moyen d'une telle combinaison ou d'interpréter les résultats, et tant que l'obtenteur est en mesure de conserver la variété homogène pour ce qui est de la combinaison de caractères. Il prend aussi note des progrès réalisés au sein du TWC en ce qui concerne l'analyse multivariée et des activités futures du groupe de travail, qui porteront sur le perfectionnement des méthodes et leur application aux caractères observés visuellement, à la validation des données (détection des valeurs aberrantes), à la détection des variétés les plus proches, à l'analyse par groupe et à l'analyse d'images.

#### Définition d'une plante aberrante

32. Le comité approuve la conclusion du TWO selon laquelle chaque plante présentant une mutation dans des parties de ses organes est considérée comme une plante aberrante.

### Procédure de travail pour l'établissement de principes directeurs d'examen

33. Le comité prend note de la proposition du TWO, qui figure dans les paragraphes 33 à 36 du document TC/31/3 Add. Il examine de façon approfondie comment améliorer l'élaboration de principes directeurs d'examen et corriger les inconvénients actuels, notamment lorsqu'un expert responsable de l'élaboration de tel ou tel document contenant des principes directeurs d'examen est empêché de participer à une session du groupe de travail technique. Finalement, il recommande que, pour l'élaboration de principes directeurs d'examen nouveaux ou pour la révision de ceux qui existent déjà, il y ait au moins deux experts ou pays responsables et non un seul comme c'est le cas aujourd'hui, plus particulièrement pour les plantes de moindre importance pour lesquelles de grands sous-groupes ne sont pas justifiés, afin d'assurer la poursuite des travaux même si un expert responsable est empêché de prendre part à une session donnée d'un groupe de travail. Il convient aussi que, à l'avenir, les projets nouveaux seront présentés au comité de rédaction en même temps qu'ils sont envoyés aux organisations professionnelles pour observations. Le comité de rédaction ne se limitera pas à souligner les discordances linguistiques, mais il veillera aussi à ce que les documents soutiennent les principes de l'UPOV, mettra en évidence ceux qui ne le font pas, et proposera - dans la mesure du possible - des solutions pour corriger de telles imperfections.

34. L'expert de l'ASSINSEL signale que, pour ce qui est des espèces de moindre importance, il est difficile de trouver des experts qui participeront aux sessions des groupes de travail techniques tant qu'il ne sera pas possible de fixer préalablement à la session le ou les jours où les débats porteront sur telle ou telle espèce. Pour les réunions des sous-groupes, cette difficulté ne se posera pas. En effet, la participation d'experts aux réunions de sous-groupes distincts, notamment dans le secteur agricole, a donné de très bons résultats.

35. Le comité note aussi qu'il est difficile d'étudier les documents établis par des groupes de travail techniques réunis peu de temps avant la tenue de sa session. En effet, ces documents ne parviennent pas aux différents services avant le départ des experts présents à la session. Aussi n'est-il pas possible de dialoguer avec les experts nationaux, ce qui fait qu'il est plus difficile encore de prendre les bonnes décisions pendant la session. Les groupes de travail techniques devraient veiller, autant que possible, à ce que leurs réunions aient lieu dans le premier semestre de l'année.

### Variétés indiquées à titre d'exemple

36. Le comité note qu'il est difficile de trouver des exemples de variétés dans les principes directeurs d'examen des agrumes et convient que, dans certaines conditions, il n'est pas nécessaire d'en indiquer pour chaque niveau d'expression de chaque caractère. Il note, dans le même temps, que dans les principes directeurs d'examen du pyracantha, des espèces ont été utilisées pour indiquer les expressions de plusieurs caractères. Le comité accepte cette formule pour le document en question, mais demande à tous les groupes de travail techniques de réexaminer le traitement des exemples de variétés et de lui faire rapport à sa prochaine session.

### Principes directeurs d'examen des porte-greffes

37. Le comité prend note de la décision du TWF d'établir, dans les principes directeurs d'examen des porte-greffes, des listes des caractères végétatifs



seulement, à l'exclusion des caractères de la fleur ou du fruit. Au cas où ces caractères ne suffiraient pas pour distinguer une variété donnée, les caractères figurant dans les principes directeurs d'examen des variétés fruitières de la même espèce peuvent être utilisés, le cas échéant. Pour les hybrides interespèces, il y a lieu d'utiliser les principes directeurs d'examen des variétés fruitières correspondant aux deux espèces.

#### **QUESTIONS COMMUNIQUEES POUR DECISION DU COMITE**

##### **Analyse séquentielle**

38. Le comité prend note du rapport du TWC, qui figure dans les paragraphes 53 à 58 du document TC/31/3. Il appuie le programme du TWC qui a l'intention de rendre compte, lors de la prochaine session du comité, des travaux effectués, de demander l'avis de celui-ci et des représentants des organisations professionnelles sur les progrès réalisés, d'établir un document décrivant la méthode de l'analyse séquentielle et ses possibilités d'utilisation à partir d'exemples pratiques. L'objectif fondamental du TWC consiste à déterminer s'il est possible de rendre plus efficace la procédure d'examen de l'homogénéité et, si la méthode susmentionnée peut être acceptée, d'élaborer des recommandations sur le type d'examen à utiliser et définir les paramètres de l'analyse. Le TWC considère que l'électrophorèse ou les méthodes biochimiques et l'examen de la conformité des hybrides effectué en laboratoire constituent des domaines d'application possibles de l'analyse séquentielle. Le comité pense que, à l'heure actuelle, il est trop tôt pour prendre une décision quelconque au sujet de cette méthode.

##### **Analyse d'images**

39. Ayant pris note des informations communiquées par les groupes de travail techniques, qui figurent dans les paragraphes 60 à 62 du document TC/31/3 et dans les paragraphes 11 à 14 du document TC/31/3 Add., le comité encourage les groupes de travail techniques et les Etats membres à poursuivre leurs travaux sur l'analyse d'images, qui porteront notamment à l'avenir, sur la mesure plus rapide des caractères, le stockage des données rassemblées au moyen de cette technique, la découverte de variétés similaires grâce à la vérification des données fournies par l'analyse d'images et le stockage numérique des photographies. Les groupes de travail techniques devraient réaliser une enquête sur ce qui a déjà été fait dans le domaine de l'analyse d'images et sur les problèmes rencontrés en matière d'examen des variétés grâce à cet outil. Quelques délégués signalent que, notamment pour le système d'examen effectué par l'obtenteur, il peut être difficile de rendre obligatoire tout caractère qui ne peut être observé qu'au moyen de cet outil. Cela devrait s'appliquer aussi à toutes autres méthodes que les obtenteurs eux-mêmes peuvent trouver difficiles à appliquer non seulement avant de demander l'octroi de droits d'obtenteur, mais aussi pour conserver une variété après l'octroi de la protection.

##### **Liste des espèces sur lesquelles des connaissances techniques pratiques ont été acquises**

40. Le comité appuie la proposition de quelques groupes de travail techniques à l'effet de compléter le document TWO/27/13 dans lequel figure actuellement une liste des espèces de plantes ornementales à l'examen dans les Etats membres de l'UPOV. Il convient que cette liste doit être étendue à toutes les espèces sur lesquelles des connaissances pratiques ont été acquises dans les Etats membres.

### Groupes de couleurs pour la dénomination

41. Le comité prend note du document TWO/27/3 qui établit des groupes de couleurs sur la base du code RHS et donne des noms à ces groupes et demande que ces noms soient utilisés dans le contexte de l'UPOV pour toutes les dénominations de couleurs. Il note, dans le même temps, que celui-ci n'est pas destiné à être utilisé aux fins du groupement des variétés pour l'examen de la distinction et que, à cet effet, il est nécessaire de constituer d'autres groupes.

### Demande de photographies dans le questionnaire technique

42. Le comité prend note de la décision du TWO de normaliser les photographies que les services chargés de l'examen devront prendre dans le cadre de la description variétale ou en sus de celle-ci, et de sa proposition de demander dans le questionnaire technique que soit fournie, pour toutes les espèces, "une photographie représentative des caractères distinctifs". La fourniture de cette dernière photographie a deux objectifs : d'une part, assurer l'existence réelle de la variété candidate et, d'autre part, obtenir des renseignements additionnels utiles pour la préparation de l'examen. Le comité appuie la demande de photographies dans les questionnaires techniques; toutefois, il limite aux seules espèces ornementales l'obligation d'en fournir.

### Méthodes, techniques et matériel nouveaux pour l'examen des variétés

43. Le comité prend acte du rapport du président du BMT sur la deuxième session du groupe de travail et note que le BMT a convenu de tenir sa troisième session à Wageningen (Pays-Bas), du 19 au 21 septembre 1995. Les experts établiront de manière individuelle des documents traitant de plusieurs espèces; pour chaque espèce, le document contiendra une liste des différentes méthodes à l'étude, une liste des questions et des problèmes qui se posent, une évaluation des objectifs pour l'espèce concernée, une comparaison et une évaluation des méthodes tenant tout particulièrement compte des connaissances en matière de déterminisme génétique des marqueurs employés, ainsi qu'une étude de la reproductibilité au sein d'un laboratoire et entre plusieurs laboratoires. Il sera considéré dans quelle mesure le public peut accéder à la méthode concernée (surtout si cette méthode est brevetée), et le document contiendra en outre une évaluation des frais techniques encourus, un examen de l'homogénéité et de la stabilité reposant sur une comparaison entre deux plantes, une étude destinée à déterminer si ladite méthode pourrait être utile pour l'examen DHS ou pour montrer qu'une variété est essentiellement dérivée, et une proposition de normalisation de la méthode jugée la meilleure pour l'espèce en question. Pour mieux comprendre les différentes méthodes et employer les mêmes termes dans les documents mentionnés ci-dessus, ainsi que dans les débats qui auront lieu au cours de la prochaine session, il a aussi été convenu que l'on tentera de parvenir à un accord sur les noms et les définitions des différentes méthodes.

44. Etant donné ce qui précède, les points suivants figureront à l'ordre du jour de la prochaine session du BMT :

i) définition des méthodes d'établissement de profils d'ADN;

ii) documents relatifs à certaines espèces (chêne (marqueur), colza, hortensia (surtout la RAPD), luzerne, maïs (si possible), orge, peuplier (si possible), pin maritime (protéines), pommier (uniquement les problèmes et les objections, aucun résultat de méthode), Prunus (isozymes), ray-grass (surtout la RAPD et la STS), tomate, tournesol);

iii) aspects statistiques de l'établissement de profils d'ADN, y compris l'analyse des écarts;

iv) frais techniques et accès à la méthode d'établissement de profils d'ADN;

v) point de vue des obtenteurs vis-à-vis de l'établissement de profils d'ADN;

vi) possibilités d'introduire des méthodes d'établissement de profils d'ADN dans l'examen DHS et conséquences de cette introduction;

vii) utilisation de méthodes d'établissement de profils d'ADN par des experts témoins lors de différends relatifs à une variété essentiellement dérivée.

45. Le comité convient qu'il suivra de près les débats au sein de ce groupe de travail. Il partage l'avis du président du BMT selon lequel s'il importe d'examiner les méthodes biochimiques possibles et d'oeuvrer pour leur harmonisation, il importe encore plus de se pencher et d'arriver à un accord sur l'évaluation des résultats de ces méthodes.

46. Le représentant de l'ASSINSEL se réfère au point de vue des obtenteurs présents à la dernière session du BMT, dont il est rendu compte dans le paragraphe 67 du document TC/31/3, selon lequel il importe que les critères de distinction, d'homogénéité et de stabilité demeurent totalement séparés des critères appliqués aux variétés essentiellement dérivées et, si possible, le même principe devrait être appliqué aux outils utilisés pour définir ces critères. Lors du dernier congrès de l'ASSINSEL, ce point de vue a été repris et adopté à l'unanimité.

#### Utilisation des caractères de résistance aux maladies dans l'examen de la distinction

47. Le comité poursuit son débat sur la possibilité d'utiliser les caractères de résistance aux maladies pour déterminer la distinction. Il convient que les caractères de résistance ou de tolérance aux maladies sont acceptables pour déterminer la distinction s'ils répondent aux mêmes conditions d'acceptation que tout autre caractère. Il importe que tout caractère soit bien défini et qu'il existe une méthode normalisée, acceptée, permettant de l'évaluer. Le comité approuve l'inclusion des caractères de résistance affectés d'un astérisque dans les principes directeurs d'examen adoptés pendant la session, ainsi que l'inclusion d'un caractère de résistance avec des expressions quantitatives allant de "absente ou très faible" à "très forte". Toute décision sur les exemples futurs devra être prise maladie par maladie et espèce par espèce. Le comité prend aussi note du document TC/31/4 qui contient des définitions des termes décrivant la réaction des plantes aux ravageurs et agents pathogènes et approuve les définitions suivantes :

**Résistance** : aptitude d'une variété ou d'un peuplement monospécifique à limiter les activités d'un ravageur ou agent pathogène donné sur tout ou partie du cycle de végétation. Généralement, plusieurs niveaux de résistance peuvent être définis.

**Sensibilité** : la sensibilité correspond à un niveau de résistance nulle d'une variété ou d'un peuplement face à un ravageur ou un agent pathogène donné.

**Tolérance** : aptitude d'une variété ou d'un peuplement à supporter le développement d'un ravageur ou agent pathogène tout en manifestant des désordres sans conséquence grave pour leur croissance, leur aspect ou leur production.

#### Coopération avec les obtenteurs pour l'examen des variétés

48. Le comité note que, par suite de l'adoption par le Conseil de la déclaration relative aux conditions d'examen d'une variété fondé sur des essais effectués par l'obteneur ou pour son compte, plusieurs groupes de travail ont procédé à des échanges de vues au sujet de la participation des obtenteurs ou des déposants à l'examen des variétés. Le comité prend note d'un document (TWA/23/7), contenant le résumé d'une enquête faite par le TWA. Il demande que l'enquête soit également réalisée sur les espèces non agricoles afin de disposer de tous les renseignements nécessaires sur les systèmes d'examen des divers Etats membres. Il prend note des informations communiquées par les experts de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie lors de la dernière session du TWO, qui figurent dans les paragraphes 70 et 71 du document TC/31/3 Add. L'expert de l'Australie expose de façon plus détaillée le rôle de la personne qualifiée dans le système d'examen par les obtenteurs appliqué en Australie, en se référant à l'annexe V du document TWO/27/15 Prov., et au sujet duquel des informations mises à jour figureront dans l'annexe V du rapport adopté (document TWO/27/15).

#### Examen des organismes génétiquement modifiés

49. Le comité procède à un échange de vues au sujet de l'examen des variétés résultant d'une modification génétique. Il note que, dans plusieurs Etats membres, des demandes portant sur de telles variétés ont déjà été déposées, ou le seront vraisemblablement, et que des examens de ces variétés sont en cours ou déjà achevés dans d'autres Etats. Il est d'avis que, abstraction faite des restrictions supplémentaires qui seront peut-être imposées pour des raisons de sécurité biologique, l'examen DHS devra être réalisé comme pour toute autre variété candidate. Un examen simplifié n'est pas justifié, étant donné que les modifications apportées à la variété candidate peuvent être à l'origine de changements sur d'autres caractères.

#### Base de données informatisée centrale de l'UPOV

50. Le comité prend note du document CC/48/2 portant sur la création d'une base de données informatisée centrale de l'UPOV; il prend aussi acte du fait que, dans l'intervalle, un prototype a été mis à l'essai avec succès. Une démonstration de celui-ci est faite au cours de la session. Le comité se félicite de la création d'une base de données de l'UPOV et demande au Conseil d'approuver le programme exposé dans le document susmentionné. La base de données est tout particulièrement nécessaire pour les espèces ornementales.

#### Principes directeurs d'examen

51. Au cours de la session, après avoir approuvé les modifications proposées dans le document TC/31/2 Add. et celles proposées verbalement par le comité de rédaction, le comité adopte, en vue de leur publication, les principes directeurs d'examen des espèces suivantes :

TG/2/5(proj.)	Maize/Mais/Mais (révision)
TG/3/10(proj.)	Wheat/Blé/Weizen (révision)
TG/7/8(proj.)	Peas/Pois/Erbsen (révision)
TG/12/7(proj.)	French Bean/Haricot/Bohne (révision)
TG/17/4(proj.)	African Violet/Saint Paulia/Usambaraveilchen (révision)
TG/19/9(proj.)	Barley/Orge/Gerste (révision)
TG/20/9(proj.)	Oats/Avoine/Hafer (révision)
TG/76/6(proj.)	Sweet Pepper, Hot Pepper/Piment/Paprika (révision)
TG/145/1(proj.)	Gentiana/Gentiane/Enzian
TG/146/1(proj.)	Nerine/Nerine/Nerine
TG/147/1(proj.)	Pyracantha, Firethorn/Buisson-ardent/Feuerdorn
TG/148/1(proj.)	Weigela/Weigela/Weigelia
TG/149/1(proj.)	Japanese Pear/Poirier japonais/Japanische Birne
TG/150/2(proj.)	Fodder Beet/Betterave fourragère/Runkelrübe
TWO/27/2	Kalanchoë, Technical Questionnaire/Questionnaire technique/Technischer Fragebogen

Pour quelques documents, il faut encore préciser certains points ou apporter des compléments d'information. En raison de changements importants, certains documents devront être distribués aux groupes de travail techniques compétents afin de veiller, préalablement à leur publication, à ce que les changements en question ne posent pas de problème notable.

52. Le comité prend aussi note de l'état d'avancement d'autres principes directeurs d'examen mentionnés dans le document TC/30/2. On trouvera à l'annexe II du présent compte rendu, des listes mises à jour des principes directeurs d'examen.

#### Programme de la trente-deuxième session

53. La trente-deuxième session du Comité technique doit avoir lieu à Genève, en octobre 1995. [Le Conseil a décidé que le Comité technique se réunira du 11 au 13 octobre 1995]. Il est prévu que les points ci-après seront examinés lors de la session : rapports sur l'état d'avancement des travaux et questions présentées par les groupes de travail techniques; méthodes, techniques et matériel nouveaux pour l'examen des variétés, y compris le rapport sur l'état d'avancement des travaux du BMT. En outre, le comité prendra des décisions sur les principes directeurs d'examen qui sont soumis par les groupes de travail techniques pour adoption définitive.

54. Le présent compte rendu a été adopté par correspondance.

[Deux annexes suivent]

TC/31/6

## ANNEXE I/ANNEX I/ANLAGE I

**LISTE DES PARTICIPANTS/LIST OF PARTICIPANTS/  
TEILNEHMERLISTE**

(dans l'ordre alphabétique des noms français des Etats/  
in the alphabetical order of the names in French of the States/  
in alphabetischer Reihenfolge der französischen Namen der Staaten)

**I. ETATS MEMBRES/MEMBER STATES/VERBANDSSTAATEN****AFRIQUE DU SUD/SOUTH AFRICA/SUEDAFRIKA**

David P. KEETCH, Director, Directorate Plant and Quality Control, Department of Agriculture, Private Bag X258, Pretoria 0001

Elise BUITENDAG (Mrs.), Principal Plant and Quality Control Officer, Directorate Plant and Quality Control, Private Bag X11208, Nelspruit 1200

**ALLEMAGNE/GERMANY/DEUTSCHLAND**

Georg FUCHS, Regierungsdirektor, Bundessortenamt, Postfach 61 04 40, 30604 Hannover

Ulrike LÖSCHER (Frau), Regierungsdirektorin, Bundessortenamt, Postfach 61 04 40, 30604 Hannover

**AUSTRALIE/AUSTRALIA/AUSTRALIEN**

Henry (Mick) LLOYD, Director, Plant Variety Rights Office, Department of Primary Industries and Energy, P.O. Box 858, Canberra, A.C.T. 2601

**BELGIQUE/BELGIUM/BELGIEN**

Françoise BEDORET (Mlle), Ingénieur agronome, Service de la protection des obtentions végétales, Ministère de l'Agriculture, Manhattan Center, Office Tower, 21, avenue du Boulevard, 1210 Bruxelles

**CANADA/KANADA**

Glenn HANSEN, Commissioner of Plant Breeders' Rights, Agriculture and Agri-Food Canada, Food Production Inspection Branch, Plant Industry Directorate, Camelot Court, 59 Camelot Drive, Nepean, Ontario K1A 0Y9

**DANEMARK/DENMARK/DAENEMARK**

Jutta RASMUSSEN (Ms.), Director, Department of Variety Testing, Teglvaerksvej 10, Tystofte, 4230 Skaelskoer

ESPAGNE/SPAIN/SPANIEN

José M. ELENA, Jefe de Area, Registro de Variedades, Instituto Nacional de Semillas y Plantas de Vivero, José Abascal 56, 28003 Madrid

ETATS-UNIS D'AMERIQUE/UNITED STATES OF AMERICA/VEREINIGTE STAATEN VON AMERIKA

Alan A. ATCHLEY, Plant Variety Examiner, Plant Variety Protection Office, Department of Agriculture, Room 500, NAL Building, 10301 Baltimore Blvd., Beltsville, MD 20705

FINLANDE/FINLAND/FINNLAND

Kaarina T. PAAVILAINEN (Miss), Deputy Inspector, Plant Production Inspection Centre, Seed Testing Department, Ministry of Agriculture and Forestry, P.O. Box 111, 32201 Loimaa

FRANCE/FRANKREICH

Nicole BUSTIN (Mlle), Secrétaire général, Comité de la protection des obtentions végétales (CPOV), Ministère de l'agriculture, 11, rue Jean Nicot, 75007 Paris

Joël GUIARD, Directeur adjoint, GEVES, La Minière, 78285 Guyancourt Cédex

Sylvain GRÉGOIRE, Responsable du Service informatique GEVES, INRA, La Minière, 78285 Guyancourt Cédex

HONGRIE/HUNGARY/UNGARN

Elisabeth KRISTÓF (Mrs.), Head, Variety Testing Department for Vegetable Crops, National Institute for Agricultural Quality Control, Keleti Károly u. 24, P.O. Box 30.93, 1525 Budapest 114

IRLANDE/IRELAND/IRLAND

John V. CARVILL, Controller, Plant Breeders' Rights, Department of Agriculture, Food and Forestry, National Variety Testing Centre, Backweston, Leixlip, Co. Kildare

ITALIE/ITALY/ITALIEN

Pasquale IANNANTUONO, Conseiller juridique, Service des accords de propriété intellectuelle, Ministère des affaires étrangères, Palazzo Farnesina, 00100 Rome

Pier G. BIANCHI, Responsible for General Affairs, Ente Nazionale delle Sementi Elette, Via Fernanda Wittgens 4, 20123 Milano

JAPON/JAPAN

Tetsuya MAËKAWA, Responsible for International Planification, Seeds and Seedlings Division, Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo

Eiryu SANATANI, First Secretary, Permanent Mission, 3, chemin des Fins, Case postale 337, 1211 Geneva 19, Switzerland

NORVEGE/NORWAY/NORWEGEN

Nordahl ROALDSØY, Adviser, Royal Ministry of Agriculture, P.O. Box 8007 Dep., 0030 Oslo

Haakon SØNJU, First Principal, The Plant Variety Board, Fellesbygget, 1432 Ås

NOUVELLE-ZELANDE/NEW ZEALAND/NEUSEELAND

Bill WHITMORE, Commissioner of Plant Variety Rights, Plant Variety Rights Office, P.O. Box 24, Lincoln, Canterbury

PAYS-BAS/NETHERLANDS/NIEDERLANDE

Huib GHIJSEN, Head of Department for Registration and Plant Breeders' Rights, Centre for Plant Breeding and Reproduction Research, CPRO-DLO, P.O. Box 16, 6700 AA Wageningen

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM/VEREINIGTES KOENIGREICH

Aubrey BOULD, Technical Adviser, Plant Varieties Rights Office and Seeds Division, Ministry of Agriculture, Fisheries and Food, White House Lane, Huntingdon Road, Cambridge CB3 0LF

SLOVAQUIE/SLOVAKIA/SLOWAKEI

Roman SUCHÝ, Head of Multilateral Cooperation, Ministry of Agriculture, Dobrovicova 12, 812 66 Bratislava

SUEDE/SWEDEN/SCHWEDEN

Evan WESTERLIND, Head of Office, National Plant Variety Board, Box 1247, 171 24 Solna



SUISSE/SWITZERLAND/SCHWEIZ

Pierre-A. MIAUTON, Chef du Service des semences, Station fédérale de recherches agronomiques, Changins, 1260 Nyon

Daniel VALENGHI, Prüfstelle für Sortenschutz, Eidgenössische Forschungsanstalt für landwirtschaftlichen Pflanzenbau Zürich-Reckenholz, Reckenholzstrasse 191/211, 8046 Zürich

URUGUAY

Carlos GÓMEZ, Director, Plant Variety Register, División Cultivares, Unidad Ejecutora de Semillas - DIGRA, Ministerio de Ganadería, Agricultura y Pesca, Avda. Millán 4703, Montevideo CP 12.900

Carlos AMORIN, Counsellor, Permanent Mission, 65, rue de Lausanne, 1202 Geneva, Switzerland

**II. ETATS OBSERVATEURS/OBSERVER STATES/BEOBACHTERSTAATEN**ARGENTINE/ARGENTINA/ARGENTINIEN

Raimundo LAVIGNOLLE, Director, Plant Variety Register, Instituto Nacional de Semillas, Ministerio de Economía y Obras y Servicios Públicos, Paseo Colón 922, 1063 Buenos Aires

INDE/INDIA/INDIEN

Mangala RAI, Assistant Director General (Seed), Indian Council for Agricultural Research, Ministry of Agriculture, Krishi Bhavan, New Delhi 110001

PORTUGAL

Carlos M.C. PEREIRA GODINHO, Expert, Centro Nacional de Registo de Variedades Protegidas (CENARVE), Edificio II, C.N.P.P.A., Tapada da Ajuda, 1300 Lisboa

**III. ORGANISATIONS/ORGANIZATIONS/ORGANISATIONEN**COMMUNAUTES EUROPEENNES (CE)/EUROPEAN COMMUNITIES (EC)EUROPAEISCHE GEMEINSCHAFTEN (EG)

Marco VALVASSORI, Administrateur principal, Direction générale de l'agriculture, Commission européenne, 200, rue de la Loi (Loi 84 1/7), 1049 Bruxelles, Belgique

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES (OCDE)/  
ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT (OECD)/  
ORGANISATION FUER WIRTSCHAFTLICHE ZUSAMMENARBEIT UND ENTWICKLUNG (OECD)

Jean-Marie DEBOIS, Administrateur principal, Chef de Section, Direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries, OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cédex 16, France

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES SELECTIONNEURS POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VEGETALES (ASSINSEL)/  
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF PLANT BREEDERS FOR THE PROTECTION OF PLANT VARIETIES (ASSINSEL)/  
INTERNATIONALER VERBAND DER PFLANZENZUECHTER FUER DEN SCHUTZ VON PFLANZEN-ZUECHTUNGEN (ASSINSEL)

Bernard LE BUANEC, Secrétaire général, ASSINSEL, Chemin du Reposoir 7, 1260 Nyon, Suisse

Meddy CAMBOLIVE-PIAT (Mme), Pioneer Génétique, B.P. 6, Chemin de l'Enseigure, 31840 Aussone, France

Jon L. GEADELMANN, Plant Breeder, Holdens Foundation Seeds, Inc., 2440 Highway 19 Blvd., Stanton, Minnesota 55018-7220, United States of America

ASSOCIATION DES OBTENTEURS DE VARIETES VEGETALES DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE (COMASSO)/  
ASSOCIATION OF PLANT BREEDERS OF THE EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY (COMASSO)/  
VEREINIGUNG DER PFLANZENZUECHTER DER EUROPAEISCHEN WIRTSCHAFTSGEMEINSCHAFT (COMASSO)

Pierre ROGER, Groupe Limagrain Holding, Rue Limagrain, B.P. 1, 63720 Chappes, France

ASSOCIATION INTERNATIONALE D'ESSAIS DE SEMENCES (ISTA)/  
INTERNATIONAL SEED TESTING ASSOCIATION (ISTA)/  
INTERNATIONALE VEREINIGUNG FUER SAATGUTPRUEFUNG (ISTA)

Heinz SCHMID, Executive Officer, ISTA, P.O. Box 412, Reckenholzstrasse 191, 8046 Zürich, Switzerland

**IV. BUREAU/OFFICERS/VORSITZ**

Jutta RASMUSSEN (Ms.), Chairman  
Joël GUIARD, Vice-Chairman

**V. BUREAU DE L'OMPI/OFFICE OF WIPO/BUERO DER WIPO**

Paul CLAUS, Senior Director-Advisor  
Gábor KARETKA, Senior Counsellor

**VI. BUREAU DE L'UPOV/OFFICE OF UPOV/BUERO DER UPOV**

Barry GREENGRASS, Vice Secretary-General  
André HEITZ, Director-Counsellor  
Max-Heinrich THIELE-WITTIG, Senior Counsellor  
Makoto TABATA, Senior Program Officer

[L'annexe II suit/  
Annex II follows/  
Anlage II folgt]

TC/31/6

## ANNEX II/ANNEXE II/ANLAGE II

Test Guidelines or Draft Test Guidelines (the latter with the indication "(proj.)" after the document number) Prepared or to be Prepared by the Office of the Union (as per November 4, 1994)

Principes directeurs d'examen ou leurs projets (pour ces derniers, la cote contient "(proj.)" préparés ou à préparer par le Bureau de l'Union (état au 4 novembre 1994)

Prüfungsrichtlinien und Entwürfe für Prüfungsrichtlinien (die letztgenannten mit dem Zusatz "(proj.)" nach der Dokumentnummer), die vom Verbandsbüro ausgearbeitet worden sind oder werden (Stand vom 4. November 1994)

Numerical Order of Test Guidelines<sup>#</sup>/  
Principes directeurs dans l'ordre numérique<sup>#</sup>/  
Numerische Anordnung der Prüfungsrichtlinien<sup>#</sup>

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
* TG/01/2	79	General Introduction	Introduction générale	Allgemeine Einführung	
* TG/02/6	94	Maize	Maïs	Mais	Zea mays L.
* TG/03/11	94	Wheat	Blé	Weizen	Triticum aestivum L.
* TG/04/7	90	Ryegrass	Ray-grass	Weidelgras	Lolium multiflorum Lam., L. perenne L. & hybrids/hybrides/Hybriden
* TG/05/4	85	Red Clover	Trèfle violet	Rotklee	Trifolium pratense L.
* TG/06/4	88	Lucerne	Luzerne	Luzerne	Medicago sativa L., Medicago X varia Martyn
* TG/07/9	94	Peas	Pois	Erbsen	Pisum sativum L. sensu lato
* TG/08/4 + Corr.	84 85	Broad Bean, Field Bean	Fève, Féverole	Dicke Bohne, Ackerbohne	Vicia faba L.
* TG/09/4	88	Runner Bean	Haricot d'Espagne	Prunkbohne	Phaseolus coccineus L.
* TG/10/7	88	Euphorbia Fulgens	Euphorbia fulgens	Korallenranke	Euphorbia fulgens Karw. ex Klotzsch
* TG/11/7	90	Rose (vegetatively propagated varieties)	Rosier (variétés à multiplication végétative)	Rose (vegetativ vermehrte Sorten)	Rosa L.

\* Adopted/Adoptés/Angenommen

+ Technical Committee to adopt/Auprès du Comité technique pour adoption/Vom Technischen Ausschuss anzunehmen

- Professional organizations to comment/Pour observations par les organisations professionnelles/Zuleitung an die Berufsverbände zur Stellungnahme

o In preparation or planned/En préparation ou prévus/In Vorbereitung oder geplant

# Reference numbers of Test Guidelines in alphabetical order of their English names are given at the end of this Annex/Les numéros de référence des principes directeurs d'examen en ordre alphabétique des noms français figurent à la fin de la présente annexe/Referenznummern der Prüfungsrichtlinien in alphabetischer Reihenfolge der deutschen Namen sind am Ende dieser Anlage angegeben

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
* TG/12/8	94	French Bean	Haricot	Bohne	<i>Phaseolus vulgaris</i> L.
* TG/13/7	93	Lettuce	Laitue	Salat	<i>Lactuca sativa</i> L.
* TG/14/5	86	Apple	Pommier	Apfel	<i>Malus</i> Mill.
- TG/14/6(proj.)		Apple (revision)	Pommier (révision)	Apfel (Revision)	<i>Malus</i> Mill.
* TG/15/1 + Corr.	74 77	Pear	Poirier	Birne	<i>Pyrus communis</i> L.
o TG/15/...?		Pear (revision)	Poirier (révision)	Birne (Revision)	<i>Pyrus communis</i> L.
* TG/16/4	85	Rice	Riz	Reis	<i>Oryza sativa</i> L.
o TG/16/...?		Rice (revision)	Riz (révision)	Reis (Revision)	<i>Oryza sativa</i> L.
* TG/17/5	94	African Violet	Saintpaulia	Usambaraveilchen	<i>Saintpaulia ionantha</i> H. Wendl.
* TG/18/4	86	Elatior Begonia	Bégonia elatior	Elatior-Begonie	<i>Begonia</i> -Elatior- hybrids/hybrides/ Hybriden, Syn.: <i>Begonia X hiemalis</i> Fotsch
* TG/19/10	94	Barley	Orge	Gerste	<i>Hordeum vulgare</i> L. sensu lato
* TG/20/10	94	Oats	Avoine	Hafer	<i>Avena sativa</i> L. & <i>Avena nuda</i> L.
* TG/21/7	81	Poplar	Peuplier	Pappel	<i>Populus</i> L.
* TG/22/6	84	Strawberry	Fraisier	Erdbeere	<i>Fragaria</i> L.
- TG/22/7(proj.)		Strawberry (revision)	Fraisier (révision)	Erdbeere (Revision)	<i>Fragaria ananassa</i> Duch & <i>Fragaria</i> elatior
* TG/23/5	86	Potato	Pomme de terre	Kartoffel	<i>Solanum tuberosum</i> L.
* TG/24/5	81	Poinsettia	Poinsettia	Poinsettie	<i>Euphorbia</i> <i>pulcherrima</i> Willd. ex Klotzsch
* TG/25/8	90	Carnation (vegetatively propagated vari- eties)	Oeillet (variétés à multi- plication végé- tative)	Nelke (vegetativ ver- mehrte Sorten)	<i>Dianthus</i> L.
* TG/26/4	79	Chrysanthemum (Perennial)	Chrysanthème (vivace)	Chrysantheme (mehrjährig)	<i>Chrysanthemum spec.</i>
o TG/26/...?		Chrysanthemum (Perennial) (revision)	Chrysanthème (vivace) (révision)	Chrysantheme (mehrjährig) (Revision)	<i>Chrysanthemum spec.</i>
* TG/27/6	84	Freesia (vegetatively propagated varieties)	Freesia (variétés à multi- plication végé- tative)	Freesie (vegetativ ver- mehrte Sorten)	<i>Freesia</i> Eckl. ex Klatt
* TG/28/8	87	Zonal Pelargonium, Ivy-leaved Pelar- gonium (revision)	Pélargonium zonal, Géranium- lierre P. (révision)	Zonalpelargonie, Efeupelargonie (Revision)	<i>Pelargonium zonale</i> hort. non (L.) L'Hérit. ex Ait., <i>P. peltatum</i> hort. non (L.) L'Hérit. ex Ait.

TC/31/6  
Annex II/Annexe II/Anlage II  
page 3/Seite 3

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
* TG/29/6	87	Alstroemeria	Alstroemère	Inkalilie	Alstroemeria L.
* TG/30/6	90	Bent	Agrostide	Straussgras	Agrostis canina L., A. gigantea Roth, A. stolonifera L., & Agrostis capillaris L. (Syn A. tenuis Sibth.)
* TG/31/6	84	Cocksfoot	Dactyle	Knaulgras	Dactylis glomerata L.
* TG/32/6	88	Common Vetch	Vesce commune	Saatwicke	Vicia sativa L.
* TG/33/6	90	Kentucky Blue- grass, Smooth Stalked Meadow Grass	Pâturin des prés	Wiesenrispe	Poa pratensis L.
* TG/34/6	84	Timothy	Fléole	Lieschgras	Phleum pratense L. & Phleum bertolonii DC.
* TG/35/3	76	Cherry (Sweet, Sour & Duke Cherries, fruit varieties only)	Cerisier (Cerise douce, cerise acide et cerise proprement dite, variétés à fruits seulement)	Kirsche (Sorten von Süß- kirsche, Sauer- kirsche und Weichselkirsche, nur Obstsorten)	Prunus avium (L.) L., P. cerasus L. & hybrids/hybrides/ Hybriden
- TG/35/4(proj.)		Cherry (revision)	Cerisier (révision)	Kirsche (Revision)	Prunus avium (L.) L., P. cerasus L. & hybrids/hybrides/ Hybriden
* TG/36/3 + Corr.	77 78	Rape (forage rape included)	Colza (y compris colza fourrager)	Raps (einschliesslich Futterraps)	Brassica napus L.
o TG/36/...?		Rape (revision) (forage rape included)	Colza (révision) (y compris colza fourrager)	Raps (Revision) (einschliesslich Futterraps)	Brassica napus L.
* TG/37/7	88	Turnip, Turnip Rape	Navet, Navette	Herbst-, Mairübe, Rübsen	Brassica rapa L. emend. Metzg.
* TG/38/6	85	White Clover	Trèfle blanc	Weissklee	Trifolium repens L.
* TG/39/6	84	Meadow Fescue, Tall Fescue	Fétuque des prés, Fétuque élevée	Wiesen-, Rohr- schwingel	Festuca pratensis Huds. & Festuca arundinacea Schreb.
* TG/40/6	89	Black Currant	Cassis	Schwarze Johannisbeere	Ribes nigrum L.
* TG/41/4	77	European Plum (fruit varieties, rootstocks ex- cluded)	Prunier européen (variétés à fruits à l'exclusion des porte-greffes)	Pflaume (fruchttragende Sorten, Unterla- gen ausgeschlossen)	Prunus domestica L. & Prunus insititia L.
o TG/41/...?		European Plum (fruit varieties, rootstocks ex- cluded) (revision)	Prunier européen (variétés à fruits à l'exclusion des porte-greffes) (révision)	Pflaume (fruchttragende Sorten, Unterla- gen ausgeschlossen) (Revision)	Prunus domestica L. & Prunus insititia L.
* TG/42/3	76	Rhododendron	Rhododendron	Rhododendron	Rhododendron L.
- TG/42/4(proj.)		Rhododendron (revision)	Rhododendron (révision)	Rhododendron (Revision)	Rhododendron L.
* TG/43/6	86	Raspberry	Framboisier	Himbeere	Rubus idaeus L. & hybrids/hybrides/ Hybriden

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
* TG/44/7	92	Tomato	Tomate	Tomate	<i>Lycopersicon lycopersicum</i> (L.) Karst. ex. Farw.
* TG/45/3	76	Cauliflower	Chou-fleur, Brocoli (Brocoli à jets exclu)	Blumenkohl	<i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>botrytis</i> (L.) Alef. var. <i>botrytis</i>
- TG/45/4(proj.)		Cauliflower (revision)	Chou-fleur, Brocoli (Brocoli à jets exclu) (révision)	Blumenkohl (Revision)	<i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>botrytis</i> (L.) Alef. var. <i>botrytis</i>
* TG/46/3	76	Onion	Oignon	Zwiebel	<i>Allium cepa</i> L.
o TG/46/...?		Onion (revision)	Oignon (révision)	Zwiebel (Revision)	<i>Allium cepa</i> L.
* TG/47/5	85	Streptocarpus	Streptocarpus	Drehfrucht	<i>Streptocarpus X hybridus</i> Voss
* TG/48/6	92	Cabbage	Chou pommé	Kopfkohl	<i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>capitata</i> (L.) Alef.
* TG/49/6	90	Carrot	Carotte	Möhre	<i>Daucus carota</i> L.
* TG/50/5	85	Vine	Vigne	Rebe	<i>Vitis</i> L.
o TG/50/...?		Vine (revision)	Vigne (révision)	Rebe (Revision)	<i>Vitis</i> L.
* TG/51/6	87	Gooseberry	Groseillier à maquereau	Stachelbeere	<i>Ribes uva-crispa</i> L., <i>R. grossularia</i> L.
* TG/52/5	90	Red and White Currant	Groseillier à grappes	Rote und Weisse Johannisbeere	<i>Ribes sylvestre</i> (Lam.) Mert. & W.O.J. Koch (Syn. <i>Ribes rubrum</i> L.), <i>R. niveum</i> Lindl.
* TG/53/3	77	Peach	Pêcher	Pfirsich	<i>Prunus persica</i> (L.) Batsch
- TG/53/4(proj.)		Peach (revision)	Pêcher (révision)	Pfirsich (Revision)	<i>Prunus persica</i> (L.) Batsch
* TG/54/6	90	Brussels Sprouts	Chou de Bruxelles	Rosenkohl	<i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>oleracea</i> var. <i>gemmifera</i> DC.
* TG/55/3	77	Spinach	Epinard	Spinat	<i>Spinacia oleracea</i> L.
o TG/55/...?		Spinach (revision)	Epinard (révision)	Spinat (Revision)	<i>Spinacia oleracea</i> L.
* TG/56/3	78	Almond	Amandier	Mandel	<i>Prunus amygdalus</i> Batsch
* TG/57/3	80	Flax, Linseed	Lin	Lein	<i>Linum usitatissimum</i> L.
- TG/57/4(proj.)		Flax, Linseed (revision)	Lin (révision)	Lein (Revision)	<i>Linum usitatissimum</i> L.
* TG/58/3	78	Rye	Seigle	Roggen	<i>Secale cereale</i> L.
* TG/59/6	91	Lily (vegetatively propagated)	Lis (à multiplication végétative)	Lilie (vegetativ vermehrte)	<i>Lilium</i> L.

TC/31/6  
Annex II/Annexe II/Anlage II  
page 5/Seite 5

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
* TG/60/3	78	Beetroot	Betterave rouge	Rote Rübe	<i>Beta vulgaris</i> L. var. <i>esculenta</i>
o TG/60/...?		Beetroot (revision)	Betterave rouge (révision)	Rote Rübe (Revision)	<i>Beta vulgaris</i> L. var. <i>esculenta</i>
* TG/61/6	93	Cucumber, Gherkin	Concombre, Cornichon	Gurken	<i>Cucumis sativus</i> L.
* TG/62/3	78	Rhubarb	Rhubarbe	Rhabarber	<i>Rheum rhabarbarum</i> L.
* TG/63/3	80	Black Radish	Radis d'été, d'automne et d'hiver	Rettich	<i>Rhaphanus sativus</i> L. var. <i>niger</i> (Mill.) S. Kerner
* TG/64/3	80	Radish	Radis de tous les mois	Radieschen	<i>Rhaphanus sativus</i> L. var. <i>radicola</i> Pers.
* TG/65/3	80	Kohlrabi	Chou-rave	Kohlrabi	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>gongylodes</i> L.
* TG/66/3	79	Lupins	Lupins	Lupinen	<i>Lupinus albus</i> , <i>L. angustifolius</i> , <i>L. luteus</i>
* TG/67/4	80	Sheep's Fescue (including Hard Fescue), Red Fescue	Fétuque ovine (y compris Fétuque durette), Fétuque rouge	Schafschwinge (einschliesslich Härtlicher Schwinge), Rot- schwinge	<i>Festuca ovina</i> L. sensu lato & <i>F. rubra</i> L.
* TG/68/3	79	Berberis (vegetatively propagated)	Berberis (à multiplication végétative)	Berberitze (vegetativ vermehrte)	<i>Berberis</i> L.
* TG/69/3	79	Forsythia	Forsythia	Forsythie	<i>Forsythia</i> Vahl
* TG/70/3 + Corr.	79 90	Apricot	Abricotier	Aprikose	<i>Prunus armeniaca</i> L.
o TG/70/...?		Apricot (revision)	Abricotier (révision)	Aprikose (Revision)	<i>Prunus armeniaca</i> L.
* TG/71/3	79	Hazelnut	Noisetier	Haselnuss	<i>Corylus avellana</i> L. & <i>C. maxima</i> Mill.
* TG/72/4	85	Willow (tree varieties only)	Saule (variétés arborescentes seulement)	Weide (nur Sorten von Baumweide)	<i>Salix</i> L.
* TG/73/6	88	Blackberry	Ronce fruitière	Brombeere	<i>Rubus</i> subgenus <i>Eubatus</i> Sect. <i>Moriferi</i> & <i>Ursini</i> & hybrids/ hybrides/Hybriden
* TG/74/3	80	Celeriac	Céleri-rave	Knollensellerie	<i>Apium graveolens</i> L. var. <i>rapaceum</i> (Mill.) Gaud.
* TG/75/3	80	Cornsalad	Mâche	Feldsalat	<i>Valerianella locusta</i> L. & <i>V. eriocarpa</i> Desv.
* TG/76/7	94	Sweet Pepper, Hot Pepper, Paprika	Piment	Paprika	<i>Capsicum annum</i> L.
* TG/77/6	89	Gerbera (vegetatively propagated)	Gerbera (à multiplication végétative)	Gerbera (vegetativ vermehrte)	<i>Gerbera</i> Cass.



Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
* TG/78/3 (+ TG/78/3 Add.)	80 94	Kalanchoe (vegetatively propagated)	Kalanchoë (à multiplication végétative)	Kalanchoe (vegetativ vermehrte)	Kalanchoë blossfeldiana v. Poelln. & its hybrids/ses hybrides/ihre Hybriden
* TG/79/3	80	White Cedar	Thuya du Canada	Lebensbaum	Thuya occidentalis L.
* TG/80/3	83	Soya Bean	Soja	Sojabohne	Glycine max (L.) Merrill
o TG/80/...?		Soya Bean (revision)	Soja (révision)	Sojabohne (Revision)	Glycine max (L.) Merrill
* TG/81/3	83	Sunflower	Tournesol	Sonnenblume	Helianthus annuus L. & Helianthus debilis Nutt.
* TG/82/3	82	Celery	Céleri-branche	Bleichsellerie	Apium graveolens L. var. dulce (Mill.) Pers.
* TG/83/3	82	Citrus (varieties of Oranges, Manda- rins, Lemons and Grapefruit; ex- cluding rootstock varieties)	Agrumes (variétés d'oran- ger, de mandari- nier, de citron- nier et de limet- tier, de pomélo; à l'exclusion des variétés porte- greffes)	Zitrus (Sorten von Orange, Mandarine, Zitrone und Grape- fruit; Unterlags- sorten ausge- schlossen)	Citrus L.
o TG/83/...?		Citrus (varieties of Oranges, Manda- rins, Lemons and Grapefruit; ex- cluding rootstock varieties) (revision)	Agrumes (variétés d'oran- ger, de mandari- nier, de citron- nier et de limet- tier, de pomélo; à l'exclusion des variétés porte- greffes) (révision)	Zitrus (Sorten von Orange, Mandarine, Zitrone und Grape- fruit; Unterlags- sorten ausge- schlossen) (Revision)	Citrus L.
* TG/84/3	82	Japanese Plum (fruit varieties only)	Prunier japonais (variétés à fruits seulement)	Ostasiatische Pflaume (nur fruchttragende Sorten)	Prunus salicina Lindl. & other diploid plums/autres pruniers diploïdes/ andere diploïde Pflaumensorten
* TG/85/3	83	Leek	Poireau	Porree	Allium porrum L.
* TG/86/2	83	Anthurium (vegetatively propagated vari- eties)	Anthurium (variétés à multi- plication végé- tative)	Flamingoblume (vegetativ vermehrte Sorten)	Anthurium Schott
- TG/86/3(proj.)		Anthurium (vegetatively propagated vari- eties) (revision)	Anthurium (variétés à multi- plication végé- tative) (révision)	Flamingoblume (vegetativ vermehrte Sorten) (Revision)	Anthurium Schott
* TG/87/2	83	Narcissi (includ- ing Daffodils)	Narcisse, Jonquille	Narzisse	Narcissus L.
* TG/88/3	85	Cotton	Cotonnier	Baumwolle	Gossypium L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
o TG/88/...?		Cotton (revision)	Cotonnier (révision)	Baumwolle (Revision)	Gossypium L.
* TG/89/3	84	Swede	Chou-navet, Rutabaga	Kohlrübe	Brassica napus L. var. napobrassica (L.) Rchb.
* TG/90/3	84	Curly Kale	Chou frisé	Grünkohl	Brassica oleracea L. var. sabellica L.
* TG/91/3	84	Crown of Thorns	Epine du Christ	Christusdorn	Euphorbia milii Desmoulins & its hybrids/ses hybrides/seine Hybriden)
* TG/92/3	84	Persimmon (fruit varieties only)	Kaki (seulement varié- tés fruitières)	Kaki (nur Obstsorten)	Diospyros kaki L.
* TG/93/3	85	Groundnut	Arachide	Erdnuss	Arachis L.
* TG/94/3	85	Ling, Scotch Heather	Callune	Besenheide	Calluna vulgaris (L.) Hull.
* TG/95/3	85	Lagerstroemia	Lagerstroemia	Lagerstroemia	Lagerstroemia indica L.
- TG/96/2(proj.)		Norway Spruce (vegetatively propagated vari- eties)	Epicéa commun (variétés à multi- plication végé- tative)	Gemeine Fichte (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Picea abies A. Dietr.
* TG/97/3	85	Avocado	Avocatier	Avocado	Persea americana Mill.
* TG/98/3	85	Kiwifruit	Actinidia	Kiwi	Actinidia chinensis Pl.
o TG/98/...?		Kiwifruit (revision)	Actinidia (révision)	Kiwi (Revision)	Actinidia chinensis Pl.
* TG/99/3	85	Olive (vegetat- ively propagated fruit varieties)	Olivier (variétés fruitières à multiplication végétative)	Olive (vegetativ vermehrte Sorten zur Fruchterzeu- gung)	Olea europaea L.
* TG/100/3	85	Quince (fruit varieties and rootstock varieties)	Cognassier (variétés fruit- ières et variétés porte-greffes )	Quitte (Sorten zur Fruchter- zeugung und Unterlagsorten)	Cydonia Mill. sensu stricto
* TG/101/3	87	Christmas Cactus	Cactus de Noël	Weihnachtskaktus	Schlumbergera Lem. including/y compris/ einschliesslich Zygocactus K. Schum.
* TG/102/3	86	Impatiens	Impatiante	Impatiens	Impatiens L.
* TG/103/3	86	Juniper	Genévrier	Wacholder	Juniperus L.
* TG/104/4 + Add	87 88	Melon	Melon	Melone	Cucumis melo L.
* TG/105/3	87	Chinese Cabbage	Chou Chinois	Chinakohl	Brassica pekinensis L.
* TG/106/3	87	Leaf Beet	Poirée	Mangold	Beta vulgaris L. var. vulgaris L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
* TG/107/3	88	Tuberous Begonia Hybrids	Bégonia tubéreux hybride	Knollenbegonie	Begonia X tuberhybrida Voss
* TG/108/3	88	Gladiolus	Glaïeul	Gladiole	Gladiolus L.
* TG/109/3	87	Regal Pelargonium	Pélargonium des fleuristes	Edelpelargonie	Pelargonium grandiflorum hort. non Willd.
* TG/110/3	87	Guava (vegetatively propagated varieties)	Goyavier (variétés à multiplication végétative)	Guave (vegetativ vermehrte Sorten)	Psidium guajava L.
* TG/111/3	87	Macadamia (vegetatively propagated varieties)	Macadamia (variétés à multiplication végétative)	Macadamia (vegetativ vermehrte Sorten)	Macadamia integrifolia Maiden et Betche; M. tetraphylla L.A.S. Johnston & hybrids/hybrides/Hybriden
* TG/112/3	87	Mango (vegetatively propagated varieties)	Manguier (variétés à multiplication végétative)	Mango (vegetativ vermehrte Sorten)	Mangifera indica L.
* TG/113/2	87	Easter Cactus	Cactus jonc	Osterkaktus	Rhipsalidopsis Britt. et Rose, including/y compris/einschliesslich Epiphylopsis Berger
* TG/114/3	88	Exacum	Exacum	Exacum	Exacum L.
* TG/115/3	88	Tulip	Tulipe	Tulpe	Tulipa L.
* TG/116/3	88	Black Salsify, Scorzonera	Salsifis noir, Scorsonère	Schwarzwurzel	Scorzonera hispanica L.
* TG/117/3	88	Egg Plant	Aubergine	Aubergine, Eierfrucht	Solanum melongena L.
* TG/118/3	88	Endive	Chicorée	Endivie	Cichorium endivia L.
* TG/119/3	88	Vegetable Marrow, Squash	Courgette	Gartenkürbis, Zucchini	Cucurbita pepo L.
* TG/120/3	88	Durum Wheat	Blé dur	Hartweizen	Triticum durum Desf.
* TG/121/3	89	Triticale	Triticale	Triticale	X Triticosecale Witt.
* TG/122/3	89	Sorghum	Sorgho	Mohrenhirse	Sorghum bicolor L.
* TG/123/3	89	Banana	Bananier	Banane	Musa acuminata Colla
* TG/124/3	89	Chestnut	Châtaignier	Kastanie	Castanea sativa Mill.
* TG/125/3	89	Walnut	Noyer	Walnuss	Juglans regia L.
o TG/125/...?		Walnut (revision)	Noyer (révision)	Walnuss (Revision)	Juglans regia L.
* TG/126/4	90	Lachenalia (vegetatively propagated varieties)	Lachenalia (variétés à multiplication végétative)	Lachenalia (vegetativ vermehrte Sorten)	Lachenalia Jacq. f. ex Murray
* TG/127/3	90	Leucadendron (vegetatively propagated varieties)	Leucadendron (variétés à multiplication végétative)	Leucadendron (vegetativ vermehrte Sorten)	Leucadendron R. Br.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
* TG/128/3	90	Leucospermum (vegetatively propagated varieties)	Leucospermum (variétés à multiplication végétative)	Leucospermum (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Leucospermum R. Br.
* TG/129/3	89	Protea (vegetatively propagated varieties)	Protea (variétés à multiplication végétative)	Protea (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Protea L.
* TG/130/3	90	Asparagus	Asperge	Spargel	Asparagus officinalis L.
* TG/131/3	90	Chincherinchee	Ornithogale	Milchstern	Ornithogalum L.
* TG/132/4	92	Dieffenbachia	Dieffenbachia	Dieffenbachia	Dieffenbachia Schott
* TG/133/3	91	Hydrangea	Hortensia	Hortensie	Hydrangea L.
* TG/134/3	90	Safflower	Carthame	Saflor	Carthamus tinctorius L.
* TG/135/3	90	Spathiphyllum (vegetatively propagated varieties)	Spathiphyllum (variétés à multiplication végétative)	Spathiphyllum (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Spathiphyllum Schott
* TG/136/4	91	Parsley	Persil	Petersilie	Petroselinum crispum (Mill.) Nym. ex A.W. Hill
* TG/137/3	91	Blueberry	Myrtille	Kulturheidelbeere	Vaccinium corymbosum L., Vaccinium myrtillus L.
* TG/138/3	91	Jostaberry	Caseillier	Jostabeere	Ribes nidigrolaria R. & D. Bauer
* TG/139/3	91	Lingonberry	Airelle rouge	Preiselbeere	Vaccinium vitis- idaea L.
* TG/140/3	91	Pot Azalea	Azalée en pot	Topfazalee	Rhododendron simsii Planch.
* TG/141/3	92	Aster	Aster	Aster	Aster L.
* TG/142/3	93	Watermelon	Pastèque	Wassermelone	Citrullus lanatus (Thunb.) Matsum. et Nakai
* TG/143/3	93	Chick-Pea	Pois chiche	Kichererbse	Cicer arietinum L.
* TG/144/3	93	Evening Primrose	Oenothère, Onagre	Nachtkerze	Oenothera L.
* TG/145/2	94	Gentian	Gentiane	Enzian	Gentiana L.
* TG/146/2	94	Nerine	Nerine	Nerine	Nerine Herb.
* TG/147/2	94	Pyracantha, Fire- thorn	Pyracantha, Buisson ardent	Feuerdorn	Pyracantha M.J. Roem.
* TG/148/2	94	Weigela	Weigela	Weigelia	Weigela Thunb.
* TG/149/2	94	Japanese Pear	Poirier japonais	Japanische Birne	Pyrus pyrifolia (Burm.f.) Nakai var. culta
* TG/150/3	94	Fodder Beet	Betterave fourragère	Runkelrübe	Beta vulgaris L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
TG/151/1(proj.)		Broccoli	Brocoli	Brokkoli	<i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>botrytis</i> (L.) Alef. var. <i>cymosa</i> Duch.
TG/152/1(proj.)		Chamomile	Anthémis	Echte Kamille	<i>Chamomilla recutita</i> (L.) Rauschert
o		Apple Rootstock	Porte-greffe du pommier	Apfel- Unterlagen	<i>Malus</i> Mill.
o		Bouvardia	Bouvardia	Bouvardia	<i>Bouvardia</i> Salisb
o		Bunching Onion, Welsh Onion	Ciboule	Winterzwiebel	<i>Allium fistulosum</i> L. ( <i>A. ampeloprasum</i> L.)
o		Chives, Asatsuki	Civette, Ciboulette	Schnittlauch	<i>Allium schoenoprasum</i> L.
o		Chokeberry	Aronia	Apfelbeere	<i>Aronia melanocarpa</i> (Michx) Elliot
o		<i>Cucurbita moschata</i>	<i>Cucurbita moschata</i>	Moschuskürbis, Bisamkürbis	<i>Cucurbita moschata</i> (Duch.) Duch. ex. Poir
o		Cymbidium	Cymbidium	Cymbidie	<i>Cymbidium</i> Sw.
o		Dill	Aneth	Dill	<i>Anethum graveolens</i> L.
o		<i>Ficus benjamina</i>	<i>Ficus benjamina</i>	Birkenfeige	<i>Ficus benjamina</i> L.
o		Firelily, Ifafa Lily	<i>Cyrtanthus</i>	<i>Cyrtanthus</i>	<i>Cyrtanthus</i> L.
o		Garlic	Ail	Knoblauch	<i>Allium sativum</i> L.
o		Geraldton Wax Flower	<i>Chamelaucium</i>	<i>Chamelaucium</i>	<i>Chamelaucium</i> Desf.
o		Global Artichoke	Artichaut	Artischoke	<i>Cynara scolymus</i> L.
o		Iris (bulbous)	Iris (bulbeux)	Iris (zwiebel- bildende)	<i>Iris</i> L.
o		Japanese Apricot	Abricotier japonais	Japanische Aprikose	<i>Prunus mume</i> Sieb et Zucc.
o		Kangaroo Paws	<i>Anigozanthos</i>	Känguruhblume	<i>Anigozanthos</i> Labill.
o		Lavender	Lavande vraie	Echter Lavendel	<i>Lavandula angusti- folia</i> Mill.
o		Lavender	Lavandins	Lavendel	<i>Lavandula x burnatii</i> Briq.
o		Lentil	Lentille	Linse	<i>Lens culinaris</i> Medik.
o		Ginger	Gingembre	Ingwer	<i>Zingiber officinale</i> Rosc.
o		Leaf chicory	Chicorée à feuille	Blattzichorie	<i>Cichorium intybus</i> L. partim
o		Loquat	Neflier du Japon	Japanische Mispel, Loquat	<i>Eriobotrya japonica</i> (Thunb.) Lindl.
o		Opium Poppy	Pavot	Mohn	<i>Papaver somniferum</i> L.
o		Ornamental Apple	Pommier ornamental	Zierapfel	<i>Malus</i> Mill.
o		Pear Rootstocks	Porte-greffes du Poirier	Birnen-Unterlagen	<i>Pyrus</i> L.

TC/31/6  
Annex II/Annexe II/Anlage II  
page 11/Seite 11

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	Year Année Jahr	English	français	deutsch	Latin
o		Pistache	Pistachier	Echte Pistazie	Pistacia vera L.
o		Prunus Rootstocks	Porte-greffes du Prunus	Prunus-Unterlagen	Prunus L.
o		Pumpkin	Potiron, Giraumon	Riesenkürbis	Cucurbita maxima Duch.
o		Rescue Grass, Alaska Brome-Grass	Brome carthartique Brome sitchensis	Horntrespe, Alaska-Trespe	Bromus cartarticus VAHL & Bromus sitchensis TRIN.
o		Sea Lavender, Statice	Limonium, Statice	Widerstoss, Meer- lavendel	Limonium Mill. (Syn. Statice)
o		Serruria	Serruria	Serruria	Serruria spec.
o		Shallot	Echalote	Schalotte	Allium ascalonicum L.
o		Subterranean Clover	Trefle souterrain	Bodenfrüchtiger Klee	Trifolium subterraneum, incl. ssp. subterraneum, ssp. yanninicum & ssp. brachycalycinum
o		Thyme	Thym	Thymian	Thymus L.
o		Walnut Rootstocks	Porte-greffes du Noyer	Walnus- Unterlagen	Juglans regia L.
o		Witlof, Chicory	Chicorée	Zichorie	Cichorium intybus L.

## REFERENCE NUMBERS OF TEST GUIDELINES IN ALPHABETICAL ORDER OF THEIR ENGLISH NAMES

African Violet .....	TG/17	Freesia .....	TG/27	Poinsettia .....	TG/24
Almond .....	TG/56	French Bean .....	TG/12	Poplar .....	TG/21
Alstroemeria .....	TG/29	Garlic .....	-	Pot Azalea .....	TG/140
Anthurium .....	TG/86	General Introduction	TG/01	Potato .....	TG/23
Apple .....	TG/14	Gentian .....	TG/145	Protea .....	TG/129
Apple Rootstock ....	-	Geraltton Wax Flower	-	Prunus rootstocks ..	-
Apricot .....	TG/70	Gerbera .....	TG/77	Pumpkin .....	-
Artichoke .....	-	Gherkin .....	TG/61	Pyracantha .....	TG/147
Asatsuki .....	-	Ginger .....	-	Quince .....	TG/100
Asparagus .....	TG/130	Gladiolus .....	TG/108	Radish .....	TG/64
Aster .....	TG/141	Globe Artichoke ...	-	Rape .....	TG/36
Avocado .....	TG/97	Gooseberry .....	TG/51	Raspberry .....	TG/43
Banana .....	TG/123	Grapefruit .....	TG/83	Red cabbage .....	TG/48
Barley .....	TG/19	Groundnut .....	TG/93	Red Clover .....	TG/05
Beetroot .....	TG/60	Guava .....	TG/110	Red Currant .....	TG/52
Bent .....	TG/30	Hard Fescue .....	TG/67	Red Fescue .....	TG/67
Berberis .....	TG/68	Hazelnut .....	TG/71	Regal Pelargonium...	TG/109
Black Currant .....	TG/40	Hot Pepper .....	TG/76	Rhododendron .....	TG/42
Black Radish .....	TG/63	Hydrangea .....	TG/133	Rhubarb .....	TG/62
Black Salsify .....	TG/116	Ifafa Lily .....	-	Rice .....	TG/16
Blackberry .....	TG/73	Impatiens .....	TG/102	Rose .....	TG/11
Blueberry .....	TG/137	Iris .....	-	Runner Bean .....	TG/09
Bouvardia .....	-	Ivy-leaved	-	Rye .....	TG/58
Broad Bean .....	TG/08	Pelargonium .....	TG/28	Ryegrass .....	TG/04
Broccoli .....	TG/151	Japanese Apricot ...	-	Safflower .....	TG/134
Brussels Sprouts ...	TG/54	Japanese Pear .....	TG/149	Savoy cabbage .....	TG/48
Bunching Onion .....	-	Japanese Plum .....	TG/84	Scorzonera .....	TG/116
Cabbage .....	TG/48	Jostaberry .....	TG/138	Scotch Heather .....	TG/94
Cardoon .....	-	Juniper .....	TG/103	Sea Lavender .....	-
Carnation .....	TG/25	Kalanchoe .....	TG/78	Serruria .....	-
Carrot .....	TG/49	Kangaroo Paws .....	-	Shallot .....	-
Cauliflower .....	TG/45	Kentucky Bluegrass .	TG/33	Sheep's Fescue .....	TG/67
Celeriac .....	TG/74	Kiwifruit .....	TG/98	Sorghum .....	TG/122
Celery .....	TG/82	Kohlrabi .....	TG/65	Soya Bean .....	TG/80
Chamomile .....	TG/152	Lachenaia .....	TG/126	Spathiphyllum .....	TG/135
Cherry .....	TG/35	Lagerstroemia .....	TG/95	Spinach .....	TG/55
Chestnut .....	TG/124	Lavender .....	-	Squash .....	TG/119
Chick-Pea .....	TG/143	Leaf Beet .....	TG/106	Statice .....	-
Chicory .....	-	Leaf Chicory .....	-	Strawberry .....	TG/22
Chinese Cabbage ....	TG/105	Leek .....	TG/85	Streptocarpus .....	TG/47
Chincherinchee .....	TG/131	Lemons .....	TG/83	Sunflower .....	TG/81
Chives .....	-	Lentil .....	-	Swede .....	TG/89
Chokeberry .....	-	Lettuce .....	TG/13	Sweet Pepper .....	TG/76
Christmas Cactus ...	TG/101	Leucadendron .....	TG/127	Tall Fescue .....	TG/39
Chrysanthemum .....	TG/26	Leucospermum .....	TG/128	Thyme .....	-
Citrus .....	TG/83	Lily .....	TG/59	Timothy .....	TG/34
Cocksfoot .....	TG/31	Ling .....	TG/94	Tomato .....	TG/44
Common Vetch .....	TG/32	Lingonberry .....	TG/139	Triticale .....	TG/121
Cornsalad .....	TG/75	Linseed .....	TG/57	Tuberous Begonia ...	-
Cotton .....	TG/88	Loquat .....	-	Hybrids .....	TG/107
Crown of Thorns ....	TG/91	Lucerne .....	TG/06	Tulip .....	TG/115
Cucumber .....	TG/61	Lupins .....	TG/66	Turnip .....	TG/37
Cucurbita maxima ...	-	Macadamia .....	TG/111	Turnip Rape .....	TG/37
Cucurbita moschata .	-	Maize .....	TG/02	Vegetable Marrow ...	TG/119
Curly Kale .....	TG/90	Mandarins .....	TG/83	Vine .....	TG/50
Cymbidium .....	-	Mango .....	TG/112	Walnut .....	TG/125
Daffodils .....	TG/87	Meadow Fescue .....	TG/39	Walnut Rootstock ...	-
Dieffenbachia .....	TG/132	Melon .....	TG/104	Watermelon .....	TG/142
Dill .....	-	Narcissi .....	TG/87	Weigela .....	TG/148
Durum Wheat .....	TG/120	Nerine .....	TG/146	Welsh Onion .....	-
Easter Cactus .....	TG/113	Norway Spruce .....	TG/96	Wheat .....	TG/03
Egg Plant .....	TG/117	Oats .....	TG/20	White cabbage .....	TG/48
Elatior Begonia ....	TG/18	Olive .....	TG/99	White Cedar .....	TG/79
Endive .....	TG/118	Onion .....	TG/46	White Clover .....	TG/38
Euphorbia Fulgens ..	TG/10	Opium Poppy .....	-	White Currant .....	TG/52
European Plum .....	TG/41	Oranges .....	TG/83	Willow .....	TG/72
Evening Primrose ...	TG/144	Ornamental Apple ...	-	Witlof .....	-
Exacum .....	TG/114	Paprika .....	TG/76	Zonal Pelargonium ..	TG/28
Ficus benjamina ....	-	Parsley .....	TG/136		
Field Bean .....	TG/08	Peach .....	TG/53		
Firelily .....	-	Pear .....	TG/15		
Firethorn .....	TG/147	Pear Rootstocks ....	-		
Flax .....	TG/57	Peas .....	TG/07		
Fodder Beet .....	-	Persimmon .....	TG/92		
Forsythia .....	TG/69	Pistache .....	-		

NUMEROS DE REFERENCE DES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN EN ORDRE ALPHABETIQUE DES NOMS FRANCAIS

Abricotier .....	TG/70	Cyrtanthus .....	-	Onagre .....	-
Abricotier japonais .....	-	Dactyle .....	TG/31	Oranger .....	TG/83
Actinidia .....	TG/98	Dieffenbachia .....	TG/132	Orge .....	TG/19
Agrostide .....	TG/30	Echalote .....	-	Ornithogale .....	TG/131
Agrumes .....	TG/83	Epinard .....	TG/96	Pastèque .....	TG/142
Ail .....	-	Epine du Christ ....	TG/55	Pâturin des prés ...	TG/33
Airelle rouge .....	TG/139	Euphorbia fulgens ..	TG/91	Pavot .....	-
Alstroëmere .....	TG/29	Exacum .....	TG/10	Pêcher .....	TG/53
Amandier .....	TG/56	Fétuque des prés ...	TG/114	Pélargonium des	
Aneth .....	-	Fétuque durette ....	TG/39	fleuristes .....	TG/109
Anigozanthos .....	-	Fétuque élevée .....	TG/67	Pélargonium zonal ..	TG/28
Anthémis .....	TG/152	Fétuque ovine .....	TG/39	Persil .....	TG/136
Anthurium .....	TG/86	Fétuque rouge .....	TG/67	Peuplier .....	TG/21
Arachide .....	TG/93	Fève .....	TG/67	Piment .....	TG/76
Aronia .....	-	Féverole .....	TG/08	Pistachier .....	-
Artichaut .....	-	Ficus benjamina ....	TG/08	Poinsettia .....	TG/24
Asperge .....	TG/130	Fléole .....	-	Poireau .....	TG/85
Aster .....	TG/141	Forsythia .....	TG/34	Poirée .....	TG/106
Aubergine .....	TG/117	Fraisier .....	TG/69	Poirier .....	TG/15
Avocatier .....	TG/97	Framboisier .....	TG/22	Poirier japonais ...	TG/149
Avoine .....	TG/20	Freesia .....	TG/43	Pois .....	TG/07
Azalée en pot .....	TG/140	Genévrier .....	TG/27	Pois chiche .....	TG/143
Bananier .....	TG/123	Gentiane .....	TG/103	Pomélo .....	TG/83
Bégonia élatior ....	TG/18	Géranium .....	TG/145	Pomme de terre ....	TG/23
Bégonia tubéreux		Géranium-lierre ....	TG/28	Pommier .....	TG/14
hybride .....	TG/107	Gerbera .....	TG/77	Pommier	
Berberis .....	TG/68	Gingembre .....	-	ornementale.....	-
Betterave rouge ....	TG/60	Glaïeul .....	TG/108	Porte-greffes de	
Betterave fourragère	-	Goyavier .....	TG/110	Prunus .....	-
Blé .....	TG/03	Groseillier à		Porte-greffes du	
Blé dur .....	TG/120	grappes .....	TG/52	Poirier .....	-
Bouvardia .....	-	Groseillier à		Porte-greffes du	
Brocoli .....	TG/151	maquereau .....	TG/51	Noyer .....	-
Buisson ardent .....	TG/147	Haricot .....	TG/12	Porte-greffes du	
Cactus de Noël ....	TG/101	Haricot d'Espagne ..	TG/09	Pommier .....	-
Cactus jonc .....	TG/113	Hortensia .....	TG/133	Potiron .....	-
Callune .....	TG/94	Impatiente .....	TG/102	Protea .....	TG/129
Cardon .....	-	Introduction		Prunier européen ...	TG/41
Carotte .....	TG/49	générale .....	TG/01	Prunier japonais ...	TG/84
Carthame .....	TG/134	Iris .....	-	Pyracantha .....	TG/147
Caseillier .....	TG/138	Jonquille .....	TG/87	Radis d'été, d'au-	
Cassis .....	TG/40	Kaki .....	TG/92	tomme et d'hiver..	TG/63
Céleri-branche ....	TG/82	Kalanchoë .....	TG/78	Radis de tous les	
Céleri-rave .....	TG/74	Lachenalia .....	TG/126	mois .....	TG/64
Cerisier .....	TG/35	Lagerstroemia .....	TG/95	Ray-grass .....	TG/04
Chamaelucium .....	-	Laitue .....	TG/13	Rhododendron .....	TG/42
Châtaignier .....	TG/124	Lavande vraie .....	-	Rhubarbe .....	TG/62
Chicorée .....	TG/118	Lavandins .....	-	Riz .....	TG/16
Chicorée .....	-	Lentille .....	-	Ronce fruitière ....	TG/73
Chicorée à		Leucadendron .....	TG/127	Rosier .....	TG/11
feuilles .....	-	Leucospermum .....	TG/128	Rutabaga .....	TG/89
Chou cabus .....	TG/48	Limettier .....	TG/83	Saintpaulia .....	TG/17
Chou Chinois .....	TG/105	Lin .....	TG/57	Salsifis noir .....	TG/116
Chou de Bruxelles ..	TG/54	Limonium .....	-	Saule .....	TG/72
Chou de Milan .....	TG/48	Lis .....	TG/59	Scorsonère .....	TG/116
Chou-fleur .....	TG/45	Lupins .....	TG/66	Seigle .....	TG/58
Chou frisé .....	TG/90	Luzerne .....	TG/06	Serruria .....	-
Chou-navet .....	TG/89	Macadamia .....	TG/111	Soja .....	TG/80
Chou pommé .....	TG/48	Mâche .....	TG/75	Sorgho .....	TG/122
Chou-rave .....	TG/65	Maïs .....	TG/02	Spathiphyllum .....	TG/135
Chou rouge .....	TG/48	Mandarinier .....	TG/83	Statice .....	-
Chrysanthème .....	TG/26	Manguier .....	TG/112	Streptocarpus .....	TG/47
Ciboule .....	-	Melon .....	TG/104	Thuya du Canada ....	TG/79
Ciboulette .....	-	Myrtille .....	TG/137	Thym .....	-
Citronnier .....	TG/83	Narcisse .....	TG/87	Tomate .....	TG/44
Civette .....	-	Navet .....	TG/37	Tournesol .....	TG/81
Cognassier .....	TG/100	Navette .....	TG/37	Trèfle blanc .....	TG/38
Colza .....	TG/36	Neflier du Japon ...	-	Trèfle violet .....	TG/05
Concombre .....	TG/61	Nerine .....	TG/146	Triticale .....	TG/121
Cornichon .....	TG/61	Noisetier .....	TG/71	Tulipe .....	TG/115
Cotonnier .....	TG/88	Noyer .....	TG/125	Vesce commune .....	TG/32
Courgette .....	TG/119	Oeillet .....	TG/25	Vigne .....	TG/50
Cucurbita maxima ...	-	Oenothère .....	TG/144	Weigela .....	TG/148
Cucurbita moschata .	-	Oignon .....	TG/46		
Cymbidium .....	-	Olivier .....	TG/99		



REFERENZNUMMERN DER PRÜFUNGSRICHTLINIEN IN ALPHABETISCHER REIHENFOLGE DER DEUTSCHEN NAMEN

Ackerbohne .....	TG/08	Japanische Birne ...	TG/149	Rhododendron .....	TG/42
Allgemeine		Japanische Mispel ..	-	Ribes indigrolaria .	-
Einführung .....	TG/01	Jostabeere .....	TG/138	Riesenkürbis .....	-
Apfel .....	TG/14	Kaki .....	TG/92	Roggen .....	TG/58
Apfelbeere .....	-	Kalanchoe .....	TG/78	Rohrschwengel .....	TG/39
Apfelunterlage .....	-	Känguruhblume .....	-	Rose .....	TG/11
Aprikose .....	TG/70	Kardon .....	-	Rosenkohl .....	TG/54
Artischoke .....	-	Kartoffel .....	TG/23	Rote Johannisbeere .	TG/52
Aster .....	TG/141	Kastanie .....	TG/124	Rote Rübe .....	TG/60
Aubergine .....	TG/117	Kichererbse .....	TG/143	Rotklee .....	TG/05
Avocado .....	TG/97	Kirsche .....	TG/35	Rotkohl .....	TG/48
Banane .....	TG/123	Kiwi .....	TG/98	Rotschwengel .....	TG/67
Baumwolle .....	TG/88	Knaulgras .....	TG/31	Rübsen .....	TG/37
Berberitze .....	TG/68	Knoblauch .....	-	Runkelrübe .....	-
Besenheide .....	TG/94	Knollenbegonie .....	TG/107	Saatwicke .....	TG/32
Birkenfeige .....	-	Knollensellerie ....	TG/74	Saflor .....	TG/134
Birne .....	TG/15	Kohlrabi .....	TG/65	Salat .....	TG/13
Birnen-Unterlagen ..	-	Kohlrübe .....	TG/89	Schafschwengel .....	TG/67
Bisankürbis .....	-	Kopfkohl .....	TG/48	Schalotte .....	-
Blattzichorie .....	-	Korallenranke .....	TG/10	Schnittlauch .....	-
Bleichsellerie .....	TG/82	Kulturheidelbeere ..	TG/137	Schwarze	
Blumenkohl .....	TG/45	Lachenalia .....	TG/126	Johannisbeere ....	TG/40
Bohne .....	TG/12	Lagerstroemia .....	TG/95	Schwarzwurzel .....	TG/116
Bouvardia .....	-	Lavendel .....	-	Serruria .....	-
Brokkoli .....	TG/151	Lebensbaum .....	TG/79	Sojabohne .....	TG/80
Brombeere .....	TG/73	Lein .....	TG/57	Sonnenblume .....	TG/81
Chamelaucium .....	-	Leucadendron .....	TG/127	Spargel .....	TG/130
Chinakohl .....	TG/105	Leucospermum .....	TG/128	Spathiphyllum .....	TG/135
Christusdorn .....	TG/91	Lieschgras .....	TG/34	Spinat .....	TG/55
Chrysantheme .....	TG/26	Lilie .....	TG/59	Stachelbeere .....	TG/51
Cymbidie .....	-	Linse .....	-	Straussgras .....	TG/30
Cyrtanthus .....	-	Loquat .....	-	Thymian .....	-
Dicke Bohne .....	TG/08	Lupinen .....	TG/66	Tomate .....	TG/44
Dieffenbachia .....	TG/132	Luzerne .....	TG/06	Topfazalee .....	TG/140
Dill .....	-	Macadamia .....	TG/111	Triticale .....	TG/121
Drehfrucht .....	TG/47	Mairübe .....	TG/37	Tulpe .....	TG/115
Echte Kamille .....	TG/152	Mais .....	TG/02	Usambaraveilchen ...	TG/17
Echte Pistazie .....	-	Mandarine .....	TG/83	Wacholder .....	TG/103
Echter Lavendel .....	-	Mandel .....	TG/56	Walnuss .....	TG/125
Edelpelargonie .....	TG/109	Mango .....	TG/112	Walnussunterlage ...	-
Efeupelargonie .....	TG/28	Mangold .....	TG/106	Wassermelone .....	TG/142
Eierfrucht .....	TG/117	Meerlavendel .....	-	Weide .....	TG/72
Elatior-Begonie .....	TG/18	Melone .....	TG/104	Weidelgras .....	TG/04
Endivie .....	TG/118	Milchstern .....	TG/131	Weigelia .....	TG/148
Enzian .....	TG/145	Mohn .....	-	Weihnachtskaktus ...	TG/101
Erbsen .....	TG/07	Möhre .....	TG/49	Weisse Johannisbeere	TG/52
Erdbeere .....	TG/22	Mohrenhirse .....	TG/122	Weissklee .....	TG/38
Erdnuss .....	TG/93	Moschuskürbis .....	-	Weisskohl .....	TG/48
Exacum .....	TG/114	Nachtkerze .....	TG/144	Weizen .....	TG/03
Feldsalat .....	TG/75	Narzisse .....	TG/87	Widerstoss .....	-
Feuerdorn .....	TG/147	Nelke .....	TG/25	Wiesenrispe .....	TG/33
Flamingoblume .....	TG/86	Nerine .....	TG/146	Wiesenschwengel ....	TG/39
Forsythie .....	TG/69	Olive .....	TG/99	Winterzwiebel .....	-
Freisie .....	TG/27	Orange .....	TG/83	Wirsing .....	TG/48
Gartenkürbis .....	TG/119	Ostasiatische Pflaum	TG/84	Zichorie .....	-
Gemeine Fichte .....	TG/96	Osterkaktus .....	TG/113	Zierapfel .....	-
Gerbera .....	TG/77	Pappel .....	TG/21	Zitrone .....	TG/83
Gerste .....	TG/19	Paprika .....	TG/76	Zitrus .....	TG/83
Gladiole .....	TG/108	Pistazie, echte .....	-	Zonalpelargonie ....	TG/28
Grapefruit .....	TG/83	Petersilie .....	TG/136	Zucchini .....	TG/119
Grünkohl .....	TG/90	Pfirsich .....	TG/53	Zwiebel .....	TG/46
Guave .....	TG/110	Pflaume .....	TG/41		
Gurken .....	TG/61	Poinsettie .....	TG/24		
Hafer .....	TG/20	Porree .....	TG/85		
Härtlicher Schwengel	TG/67	Preiselbeere .....	TG/139		
Hartweizen .....	TG/120	Protea .....	TG/129		
Haselnuss .....	TG/71	Prunkbohne .....	TG/09		
Herbstrübe .....	TG/37	Prunus-Unterlagen ..	-		
Himbeere .....	TG/43	Quitte .....	TG/100		
Hortensie .....	TG/133	Radieschen .....	TG/64		
Impatiens .....	TG/102	Raps .....	TG/36		
Ingwer .....	-	Rebe .....	TG/50		
Inkalilie .....	TG/29	Reis .....	TG/16		
Iris .....	-	Rettick .....	TG/63		
Japanische Aprikose	-	Rhabarber .....	TG/62		

REFERENCE NUMBERS OF TEST GUIDELINES IN ALPHABETICAL ORDER OF THEIR LATIN NAMES  
 NUMEROS DE REFERENCE DES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN EN ORDRE ALPHABETIQUE DES NOMS LATINS  
 REFERENZNUMMERN DER PRUEFUNGSRICHTLINIEN IN ALPHABETISCHER REIHENFOLGE DER LATEINISCHEN NAMEN

Actinidia chinensis Pl. ....	TG/98	Cydonia Mill. sensu stricto ..	TG/100	Pelargonium zonale hort.	
Agrostis canina L. ....	TG/30	Cymbidium Sw. ....	-	non (L.) L'Hérit. ex Ait. ..	TG/28
Agrostis gigantea Roth ....	TG/30	Cynara scolymus L. ....	-	Persea americana Mill. ....	TG/97
Agrostis stolonifera L. ....	TG/30	Cyrtanthus L. ....	-	Petroselinum crispum (Mill.)	
Agrostis tenuis Sibth. ....	TG/30	Dactylis glomerata L. ....	TG/31	Nym. ex- A.W. Hill ....	TG/136
Allium ampeloprasum L. ....	-	Daucus carota L. ....	TG/49	Phaseolus coccineus L. ....	TG/09
Allium ascalonicum L. ....	-	Dianthus L. ....	TG/25	Phaseolus vulgaris L. ....	TG/12
Allium cepa L. ....	TG/46	Dieffenbachia Schott ....	TG/132	Phleum bertolonii DC. ....	TG/34
Allium fistulosum L. ....	-	Diospyros kaki L. ....	TG/92	Phleum pratense L. ....	TG/34
Allium porrum L. ....	TG/85	Epiphyllopsis Berger ....	TG/113	Picea abies A. Dietr. ....	TG/96
Allium sativum L. ....	-	Eriobotrya japonica (Thunb.)		Pistacia vera L. ....	-
Allium schoenoprasum L. ....	-	Lindl. ....	-	Pisum sativum L. sensu lato ..	TG/07
Alstroemeria L. ....	TG/29	Euphorbia fulgens Karw. ex		Poa pratensis L. ....	TG/33
Anethum graveolens L. ....	-	Klotzsch ....	TG/10	Populus L. ....	TG/21
Anigozanthos Labill. ....	-	Euphorbia milii Desmoulin ....	TG/91	Protea L. ....	TG/129
Anthemis L. ....	TG/152	Euphorbia pulcherrima Willd.		Prunus amygdalus Batsch ....	TG/56
Anthurium Schott ....	TG/86	ex Klotzsch ....	TG/24	Prunus armeniaca L. ....	TG/70
Apium graveolens L. var.		Exacum L. ....	TG/114	Prunus avium (L.) L. ....	TG/35
dulce (Mill.) Pers. ....	TG/82	Festuca arundinacea Schreb. ....	TG/39	Prunus cerasus L. ....	TG/35
Apium graveolens L. var.		Festuca ovina L. sensu lato ..	TG/67	Prunus domestica L. ....	TG/41
rapaceum (Mill.) Gaud. ....	TG/74	Festuca pratensis Huds. ....	TG/39	Prunus insititia L. ....	TG/41
Arachis L. ....	TG/93	Festuca rubra L. ....	TG/67	Prunus L. ....	-
Aronia melanocarpa (Michx)		Ficus benjamina L. ....	-	Prunus mume Sieb. et Zucc. ...	-
Elliot ....	-	Forsythia Vahl ....	TG/69	Prunus persica (L.) Batsch ...	TG/53
Asparagus officinalis L. ....	TG/130	Frageria L. ....	TG/22	Prunus salicina Lindl. ....	TG/84
Aster L. ....	TG/141	Frøesia Eckl. ex Klatt ....	TG/27	Psidium guajava L. ....	TG/110
Avena nuda L. ....	TG/20	Gentiana L. ....	-	Pyracantha M.J. Rom. ....	-
Avena sativa L. ....	TG/20	Gerbera Cass. ....	TG/77	Pyrus L. ....	-
Begonia X hiemalis Fotsch ....	TG/18	Gladiolus L. ....	TG/108	Pyrus communis L. ....	TG/15
Begonia X tuberhybrida Voss		Glycine max (L.) Merrill ....	TG/80	Pyrus pyrifolia (Burm.f.)	
Begonia-Elatior ....	TG/18	Gossypium L. ....	TG/88	Nakai var. culta ....	-
Berberis L. ....	TG/68	Helianthus annuus L. ....	TG/81	Rhaphanus sativus L. var.	
Beta vulgaris L. var.		Helianthus debilis Nutt. ....	TG/81	niger (Mill.) S. Kerner ....	TG/63
esculenta ....	TG/60	Mordeum vulgare L. sensu lato		Rhaphanus sativus L. var.	
Beta vulgaris L. var.		Hydrangea L. ....	TG/133	radicola Pers. ....	TG/64
vulgaris L. ....	TG/106	Impatiens L. ....	TG/102	Rheum rhabarbarum L. ....	TG/62
Beta vulgaris L. ssp.		Iris L. ....	-	Rhipsalidopsis Britt. et Rose	
vulgaris L. var. alba DC. ..	-	Juglans regia L. (fruit) ....	TG/125	Rhododendron L. ....	TG/42
Bouvardia Salysb. ....	-	Juglans regia L. (rootstocks)		Rhododendron simsii Planch. ..	TG/140
Brassica napus L. ....	TG/36	Juniperus L. ....	TG/103	Ribes grossularia L. ....	TG/51
Brassica napus L. var.		Kalanchoë blossfeldiana v.		Ribes nidigrolaria ....	TG/138
napobrassica (L.) Rchb. ....	TG/89	Poelln. ....	TG/78	Ribes nigrum L. ....	TG/40
Brassica oleracea L. var.		Lachenalia Jacq. f. ex Murray.		Ribes niveum Lindl. ....	TG/52
bullata DC. ....	TG/48	Lactuca sativa L. ....	TG/13	Ribes sylvestre (Lam.) Mert.	
Brassica oleracea L. var.		Lagerstroemia indica L. ....	TG/95	& W. Koch ....	TG/52
capitata L. f. alba DC. ....	TG/48	Lavandula angustifolia Mill.		Ribes uva-crispa L. ....	TG/51
Brassica oleracea L. var.		Lavandula x burmatii Briq. ...	-	Rosa L. ....	TG/11
capitata L. f. rubra (L.)		Leucadendron R. Br. ....	TG/127	Rubus idaeus L. ....	TG/43
Thell. ....	TG/48	Leucospermum R. Br. ....	TG/128	Rubus subgenus Eubatus Sect.	
Brassica oleracea L. var.		Lens culinaris Medik ....	-	Moriferi & Ursini ....	TG/73
- gongyloides L. ....	TG/65	Lilium L. ....	TG/59	Saintpaulia ionantha H. Wendl.	
- sabellica L. ....	TG/90	Limonium Mill. ....	-	Salix L. ....	TG/72
- sabauda L. ....	TG/48	Linum usitatissimum L. ....	TG/57	Schlumbergera Lem. ....	TG/101
Brassica oleracea L. convar.		Lolium multiflorum Lam. ....	TG/04	Scorzonera hispanica L. ....	TG/116
botrytis (L.) Alef. var.		Lolium perenne L. ....	TG/04	Secale cereale L. ....	TG/58
- botrytis ....	TG/45	Lupinus albus ....	TG/66	Serruria spec. ....	-
- cymosa Duch. ....	TG/151	Lupinus angustifolius ....	TG/66	Solanum melongena L. ....	TG/117
Brassica oleracea L. convar.		Lupinus luteus ....	TG/66	Solanum tuberosum L. ....	TG/23
oleracea var. gemmifera DC.		Lycopersicon lycopersicum		Sorghum bicolor L. ....	TG/122
Brassica pekinensis L. ....	TG/105	(L.) Karst. ex. Farw. ....	TG/44	Spathiphyllum Schott ....	TG/135
Brassica rapa L. emend. Metzg.		Macademia integrifolia		Stachys oleracea L. ....	TG/55
Calluna vulgaris (L.) Hull. ..	TG/94	Maiden et Betche ....	TG/111	Statice ....	-
Capsicum annuum L. ....	TG/76	Macademia tetraphylla L.A.S.		Streptocarpus X hybridus Voss	
Carthamus tinctorius L. ....	TG/134	Johnsten ....	TG/111	Thuya occidentalis L. ....	TG/79
Castanea sativa Mill. ....	TG/124	Malus Mill. (fruit) ....	TG/14	Thymus L. ....	-
Chamaelaucium Desf. ....	-	Malus Mill. (ornamental) ..	TG/14	Trifolium pratense L. ....	TG/05
Chamomilla recutita (L.)		Malus Mill. (rootstocks) ..	TG/14	Trifolium repens L. ....	TG/38
Rauschert ....	-	Mangifera indica L. ....	TG/112	Triticum aestivum L. ....	TG/03
Chrysanthemum spec. ....	TG/26	Medicago sativa L. ....	TG/06	Triticum durum Desf. ....	TG/120
Cicer arietinum L. ....	TG/143	Medicago X varia Martyn ....	TG/06	Tulipa L. ....	TG/115
Cichorium endivia L. ....	TG/118	Musa acuminata Colla ....	TG/123	Vaccinium corymbosum ....	TG/137
Cichorium intybus L. ....	-	Narcissus L. ....	TG/87	Vaccinium myrtillus L. ....	TG/137
Cichorium intybus L. (partim)		Nerine Herb. ....	-	Vaccinium vitis-idaea L. ....	TG/139
Citrullus lanatus (Thunb.)		Oenothera L. ....	TG/144	Valerianella eriocarpa Desv. .	TG/75
Matsum. et Nakai ....	TG/142	Olea europaea L. ....	TG/99	Valerianella locusta L. ....	TG/75
Citrus L. ....	TG/83	Ornithogalum L. ....	TG/131	Vicia faba L. ....	TG/08
Corylus avellana L. ....	TG/71	Oryza sativa L. ....	TG/16	Vicia sativa L. ....	TG/32
Corylus maxima Mill. ....	TG/71	Papaver somniferum L. ....	-	Vitis L. ....	TG/50
Cucumis melo L. ....	TG/104	Pelargonium grandiflorum		Weigela Thunb. ....	-
Cucumis sativus L. ....	TG/61	hort. non Willd. ....	TG/109	X Triticosecale Witt. ....	TG/121
Cucurbita maxima Duch ....	-	Pelargonium peltatum hort.		Zea mays L. ....	TG/02
Cucurbita moschata ....	-	non (L.) L'Hérit. ex Ait. ..	TG/28	Zingiber officinale Rosc. ....	-
Cucurbita pepo L. ....	TG/119	Zygocactus K. Schum. ....	TG/101		

General Overview - Status of Test Guidelines (as per November 5, 1994)

Technical Working Party Stage	Agricultural Crops	Fruit Crops	Ornamental Plants and Forest Trees	Vegetables
adopted (total 149)	* Barley	* Almond	* African Violet	* Asparagus
	* Bent	* Apple	* Alstroemeria	* Beetroot
	* Broad Bean,	* Apricot	* Anthurium	* Black Radish
	* Field Bean	* Avocado	* Apple	* Black Salsify,
	* Cocksfoot	* Banana	* Aster	* Scorzonera
	* Common Vetch	* Black Currant	* Berberis	* Broad Bean,
	* Cotton	* Blackberry	* Carnation	* Field Bean
	* Durum Wheat	* Blueberry	* Chinchinchee	* Brussels Sprouts
	* Flax, Linseed	* Cherry	* Christmas Cactus	* Cabbage
	* Fodder Beet	* Chestnut	* Chrysanthemum	* Carrot
	* Groundnut	* Citrus	* Crown of Thorns	* Cauliflower
	* Kentucky Bluegrass	* European Plum	* Dieffenbachia	* Celeriac
	* Lucerne	* Gooseberry	* Easter Cactus	* Celery
	* Lupins	* Guava	* Elatior Begonia	* Chick-pea
	* Maize	* Hazelnut	* Euphorbia Fulgens	* Chinese Cabbage
	* Meadow Fescue,	* Japanese Pear	* Exacum	* Cornsalad
	* Tall Fescue	* Japanese Plum	* Forsythia	* Cucumber, Gherkin
		* Jostaberry	* Freesia	* Curly Kale
		* Kiwifruit	* Gentiana	* Egg Plant
		* Lingonberry	* Gerbera	* Endive
		* Macadamia	* Gladiolus	* Evening Primrose
		* Mango	* Hydrangea	* French Bean
		* Olive	* Impatiens	* Kohlrabi
		* Peach	* Juniper	* Leaf Beet
		* Pear	* Kalanchoë	* Leek
		* Persimon (Kaki)	* Lachenalia	* Lettuce
		* Quince	* Lagerstroemia	* Melon
		* Raspberry	* Leucadendron	* Onion
		* Red and White	* Leucospermum	* Parsley
		* Currant	* Lily	* Peas
		* Strawberry	* Ling, Scotch	* Radish
		* Vine	* Heather	* Rhubarb
		* Walnut	* Narcissi	* Runner Bean
			* Nerine	* Spinach
			* Poinsettia	* Swede
			* Poplar	* Sweet Pepper
			* Pot Azalea	* Tomato
			* Protea	* Turnip, Turnip
			* Pyracantha	* Rape
			* Regal Pelargonium	* Vegetable Marrow,
			* Rhododendron	* Squash
			* Rose	* Watermelon
			* Spathiphyllum	
			* Streptocarpus	
			* Tuberous Begonia	
			* Hybrids	
			* Tulip	
			* Weigela	
			* White Cedar	
		* Willow		
		* Zonal Pelargonium,		
		* Ivy-leaved		
		* Pelargonium		
professional organizations to comment (total 11)	* Flax, Linseed*	* Apple*	* Anthurium*	* Broccoli
		* Cherry*	* Norway Spruce	* Cauliflower*
		* Peach*	* Rhododendron*	* Chamomile
		* Strawberry*		
in preparation or planned	* Bromus	* Apricot*	* Apple	* Beetroot
	* Cotton*	* Apple Rootstock	* (ornamental)	* Bunching Onion
	* Rape*	* Chokeberry	* Chrysanthemum*	* Chives
	* Rice*	* Citrus*	* Bouvardia	* Cucurbita maxima
	* Soya Bean*	* European Plum*	* Cymbidium	* (Pumpkin)
	* Subterranean Clover	* Japanese Apricot	* Ficus benjamina	* Cucurbita
		* Kiwifruit*	* Firelily	* moschata
		* Loquat	* Geraldton Wax	* Garlic
		* Pear*	* Flower	* Ginger
		* Pear Rootstocks	* Iris (bulbous)	* Globe Artichoke
		* Pistache	* Kalanchoë*	* Leaf Chicory
		* Prunus Rootstocks	* Kangaroo Paws	* Lentil
		* Vine*	* Lavender,	* Onion*
		* Walnut*	* Lavendine	* Opium Poppy
		* Walnut Rootstocks	* Limonium	* Shallot
			* Serruria	* Spinach
			* Thyme	* Welsh Onion
		* Weigela	* Witlof	